

# BULLETIN DE DOCUMENTATION



21<sup>e</sup> Année

30 JUIN 1965

N° 10

## SOMMAIRE

1) Mémorial . . . . .	2
2) Chambre des Députés . . . . .	3
3) La Fête Nationale Luxembourgeoise Célébration publique de l'anniversaire de naissance de Son Altesse Royale le Grand-Duc . . . . .	4
4) La Visite officielle de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse aux chefs-lieux des cantons de Remich et d'Ech- ternach . . . . .	8
5) La Célébration du Remembrance Day . . . . .	13
6) La Conférence Internationale des Ouvriers de l'Industrie Sidérur- gique et de l'Aluminium à Luxembourg . . . . .	15
7) L'Inauguration du poste de transformation et de répartition d'énergie électrique à Heisdorf . . . . .	18
8) Nouvelles de la Cour . . . . .	22
9) Réunions du Conseil de Gouvernement . . . . .	23
10) Nouvelles diverses . . . . .	23
11) Le Mois en Luxembourg . . . . .	29

## Mémorial (mois de juin)

### Ministère du Budget.

La loi du 19 juin 1965 réorganise les cadres du personnel de la Chambre des comptes.

\*

### Ministère de l'Economie Nationale et de l'Energie.

Un règlement grand-ducal du 26 mai 1965 règle l'application du règlement N° 17 du Conseil de la Communauté Economique Européenne du 6 février 1962, pris en exécution des articles 85 et 86 du Traité de Rome.

\*

### Ministère de la Force Armée.

Un règlement grand-ducal du 26 mai 1965 modifie l'arrêté grand-ducal du 13 octobre 1958 portant règlement sur les frais de route et de séjour et les indemnités de déménagement revenant aux officiers, sous-officiers et autres membres de l'Armée.

Un règlement ministériel du 3 juin 1965 fixe le programme et les modalités d'exécution de l'examen de qualification pour le grade de sergent volontaire de l'Armée.

\*

### Ministère de la Fonction Publique.

La loi du 25 juin 1965 complète l'article 8, sect. IV, 3° de la loi du 22 juin 1963 fixant le régime des traitements des fonctionnaires de l'Etat.

Un règlement du Gouvernement en conseil du 4 juin 1965 fixe de nouvelles conditions et modalités

d'allocation d'une prime d'astreinte aux fonctionnaires de l'Etat.

\*

### Ministère de la Justice.

La loi du 12 juin 1965 modifie l'article 34 de la loi du 2 août 1939 sur la protection de l'enfance.

\*

### Ministère des Transports.

Un règlement grand-ducal du 29 mai 1965 porte suppression du trafic-marchandises et du trafic-voyageurs sur le tronçon de ligne Wilwerdange-Wilwerdange frontière.

La loi du 12 juin 1965 règle les transports routiers.

\*

### Ministère du Travail, de la Sécurité sociale et des Mines.

Un arrêté grand-ducal du 25 juin 1965 modifie et complète l'arrêté grand-ducal du 22 avril 1963 portant nouvelle fixation et réglementation du salaire social minimum.

\*

### Ministère du Trésor.

Un règlement grand-ducal du 25 juin 1965 concerne l'émission de pièces de monnaie de 1 franc en cupro-nickel.

Un arrêté grand-ducal du 19 juin 1965 concerne les opérations de banque et de crédit ainsi que les émissions de valeurs mobilières.

## Chambre des Députés (mois de juin).

1<sup>er</sup> juin 1965 : 51<sup>e</sup> séance publique. — Questions posées au Gouvernement. — Dépôt d'un projet de loi. — Institution d'une Commission spéciale. — Règlement des travaux parlementaires. — Dépôt d'une proposition de loi. — Projet de loi portant approbation de l'Accord européen sur la circulation des jeunes sous le couvert du passeport collectif entre les pays membres du Conseil de l'Europe, fait à Paris, le 16 décembre 1961 (N° 1121). Vote sur l'ensemble par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. —

Projet de loi portant approbation 1) du Protocole N° 2 à la Convention de sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés Fondamentales, attribuant à la Cour européenne des Droits de l'Homme la compétence de donner des avis consultatifs et 2) du Protocole N° 3 à la Convention de sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés Fondamentales, modifiant les articles 29, 30 et 34 de la Convention (N° 1075). Discussion générale. Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble par appel nominal et dispense du se-

cond vote constitutionnel. — Projet de loi portant approbation du Traité entre le Grand-Duché de Luxembourg et le Land Rheinland-Pfalz, concernant la création d'un parc naturel commun, signé à Clervaux, le 17 avril 1964 (N° 1076). Rapport de la Commission des Finances et des Affaires Economiques. Discussion générale. Lecture et vote de l'article unique. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi complétant l'article 8, section IV, 3°, de la loi du 22 juin 1963 fixant le régime des traitements des fonctionnaires de l'Etat (N° 1108). Rapport de la Commission spéciale. Discussion générale. Lecture et vote de l'article unique. —

Réunion de la Commission des Affaires Sociales. —

2 juin 1965 : 52° séance publique. — Institution d'une Commission spéciale. — Question posée au Gouvernement. — Projet de loi complétant l'article 9, section IV, 3°, de la loi du 22 juin 1963 fixant le régime des traitements des fonctionnaires de l'Etat (N° 1108). Discussion générale. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi portant approbation de la Convention relative aux décisions de rectification d'actes de l'état civil, signée à Paris, le 10 septembre 1964 (N° 1122). Rapport de la Commission des Affaires Etrangères. Discussion générale. Lecture et vote de l'article unique. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi portant création de l'Institut d'Hygiène et de Santé Publique (N° 1062). Rapport de la Commission spéciale. Discussion générale. Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi concernant l'organisation des cadres du personnel du Sanatorium de Vianden (N° 1067). Rapport de la Commission spéciale. Discussion générale. Lecture et vote des articles. Renvoi du projet amendé au Conseil d'Etat. — Projet de loi portant réorganisation du cadre du personnel de la Chambre des Comptes (N° 1068). Rapport de la Commission spéciale. Discussion générale. Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi ayant pour objet l'approbation de la Convention du 12 février 1964 portant modification de la Convention entre le Grand-Duché de Luxembourg et le Royaume de Belgique concernant la sécurité sociale des travailleurs frontaliers, signée à Luxembourg, le 16 novembre 1959 (N° 1110). Rapport de la Commission des Affaires Sociales. Lecture et vote de l'article unique. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote constitutionnel. —

Réunion de la Commission des Traitements. —

Réunion de la Commission des Affaires Etrangères. —

4 juin 1965 : Réunion de la Commission du Travail. —

15 juin 1965 : Réunion de la Commission du Règlement. —

16 juin 1965 : 53° séance publique. — Règlement des travaux parlementaires. — Analyse des pièces. — Questions posées au Gouvernement. — Interpellation de l'honorable Monsieur Kons au sujet des nouvelles communications des CFL établies dans le secteur de Grevenmacher, Echternach, Remich et sur les communications de transport établies en général dans la circonscription de l'Est. — Institution d'une Commission spéciale. — Dépôt d'un projet de loi. — Projet de loi ayant pour objet de mettre un terme aux opérations d'échange monétaire effectuées en exécution de l'arrêté grand-ducal du 14 octobre 1944, concernant l'échange monétaire (N° 1096). Rapport de la Commission des Finances et des Affaires Economiques. Discussion générale. — Projet de loi portant approbation de la Convention conclue en exécution de l'article 37, alinéa 2, du Traité instituant l'Union Economique Benelux, signée à Bruxelles, le 14 janvier 1964 (N° 1111). Rapport de la Commission des Affaires Etrangères. — Projet de loi d'approbation de l'Accord portant rectification de la frontière franco-luxembourgeoise, signé à Paris, le 16 juillet 1963 (N° 1113). Rapport de la Commission des Affaires Etrangères. Discussion générale. — Projet de loi portant règlement des comptes généraux de l'exercice 1961 (N° 1099). Rapport de la Commission des Comptes. Discussion générale. — Projet de loi portant règlement des comptes généraux de l'exercice 1962 (N° 1101). Rapport de la Commission des Comptes. Discussion générale. —

Réunion de la Commission du Règlement. —

17 juin 1965 : Réunion de la Commission de Travail. —

22 juin 1965 : Réunion de la Commission des Affaires Etrangères. — Réunion de la Commission du Règlement. —

29 juin 1965 : 54° séance publique. — Analyse des pièces. — Questions posées au Gouvernement. — Dépôt de plusieurs projets de loi. — Projet de loi ayant pour objet de mettre un terme aux opérations d'échange monétaire effectuées en exécution de l'arrêté grand-ducal du 14 octobre 1944 concernant l'échange monétaire (N° 1096). Lecture et vote de l'article unique. Vote sur l'ensemble du projet par appel nominal avec dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi portant approbation de la Convention conclue en exécution de l'article 37, alinéa 2, du Traité instituant l'Union Economique Benelux, signée à Bruxelles, le 14 janvier 1964 (N° 1111). Lecture et vote de l'article unique. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi d'approbation de l'Accord portant rectification de la frontière franco-luxembourgeoise, signé à Paris, le 16 juillet 1963 (N° 1113). Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote constitutionnel. —

Projet de loi portant règlement des comptes généraux de l'exercice 1961 (N° 1099). Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble du projet par appel nominal avec dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi portant règlement des comptes généraux de l'exercice 1962 (N° 1101). Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble du projet par appel nominal avec dispense du second vote constitutionnel. — Demande d'interpellation de l'honorable Monsieur Kirsch sur l'extension de l'installation d'agglomération à Longlaville. — Projet de loi approuvant les amendements à la Charte des Nations Unies, adoptées par les résolutions de l'Assemblée Générale

rale 1991 (XVIII) A et B du 17 décembre 1963 (N° 1124). Rapport de la Commission des Affaires Étrangères. Discussion générale. Lecture et vote de l'article unique. Vote sur l'ensemble du projet par appel nominal avec dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi portant création de l'enseignement moyen (N° 920). Seconde lecture. Rapport de la Commission spéciale. —

30 juin 1965 : 55<sup>e</sup> séance publique. — Projet de loi portant création de l'enseignement moyen (N° 920). Seconde lecture. Discussion générale. —

## La Fête Nationale Luxembourgeoise

### Célébration publique de l'anniversaire de naissance de Son Altesse Royale le Grand-Duc

La Fête Nationale luxembourgeoise a été célébrée cette année avec l'éclat traditionnel au cours de manifestations populaires, patriotiques et religieuses à travers tout le pays.

La veille du 23 juin, Son Excellence Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, prononça une allocution en langue luxembourgeoise sur les antennes de Radio-Luxembourg, ainsi qu'une allocution en langue française diffusée par Télé-Luxembourg.

Nous reproduisons ci-après le texte de l'allocution radiodiffusée du Président du Gouvernement luxembourgeois :

« Meng léif Matbierger,

Fir d'éischt Kéier ënnert dem neie Règne feiere mer muer Groussherzogsgedurtsdag, den Dag vun der Dynastie an den Dag vun der Natioun.

An ons alljährléich Wënsch fir de Staatschef mësch sech duerfir dest Joer nach eppes vun de Gedanken a Gefiller, déi all Untrëtt, all Ufank, all Ulâf vun enger neier geschichtlecher Period, engem agin. Mat den oprichtegen, hârzlechen Gratulatiounen fir Seng Kinneklech Altesse onse jonge Grand-Duc, verbanne mer noutwendegerweis e Gedanken fir d'Hémecht, wât se wôr, wât se ass a wât se muer ka sin.

Datt dât lëscht décisiv matbestëmmt gët vum perséinleche Gléck an den Erfollegër vu dem Souverain ass kloer fir ons, déi mer wëssen wât de Monarch als Garant an als Représentant vum Lant duerstelt. Ons Freihéten allgemeng, mé och Freihét an der Gerechtegkët vu jiddfer énzelt Letzeburger, si geluegt an d'Hänn vun der Dynastie, déi se vertritt, symboliséiert a vertédegt, iewel dât an engem Liwensstil durch dén d'Groussherzoglech Familjen sech an der déglecher Flichterfëllong un d'Zeit vun alle Letzeburger Familjen stëllt.

Déi Verbonnenhét mat dem Letzeburger Vollék koum esou schéin, esou spontân an esou frédeg zum

Ausdrock bei de Visiten an de Kantonen, déi lëschte Sonndeg zu Echternach hiren Ofschloss fonnt hun.

Virun onsem Grand-Duc an onser Grande-Duchesse sin, Sonndeg fir Sonndeg, déi Leit aus alle Schichten défiléiert, déi op öffentlechem oder professionellem Plang gedroe sin vum Vertrauen vun hire Matbierger. Wann déi héich Herrschaften Séch mat hinnen ënnerhâlen hun, konnte Ee spîren, datt jiddferén op séngem Posten sech matresponsabel fillt fir d'Wuel vun Lant, fir e Stéck vun der Hémecht. De Patriotismus vun de Letzeburger manifestéiert sech jo nët nëmme a Vive-ruffen, mé e fënnt méschtens anonym, an duerch eng gewëss Pudeur bedéngt, praktesch Ausdréck.

Wa séch de Kapp zerbrach gëtt iwer d'Schoulbildung an onsem Lant, wann d'Struktur vun onser Economie diskutéiert gëtt, wann de soziale Fortschritt fir de Letzeburger geséichert gëtt, wa Leit séch irgeren, datt op dësem oder dém Gebitt nach det oder dât net ass wéi an der Friemt, esouguer wa mer ons Succèsen a Wessenschaft a Sport ervirhiéwen ass dât net alles de Beweis a wâtfirengem Moss ons Matbierger gedroe sin vun dem Gedanken un ons Partikularitéit an ons national Perséinlechkët. Ech schwéitzen emol net vun de vive Réaktiounen vun onse Letzeburger, wann dem Prestige oder de Rechter vun onsem Lant och am geréngsten ze noh getratt gëtt.

An dësem Joer 1965, wou d'Anniversairen vun Krichsufank an vum Krichsënn, 25 an 20 Joer, commémoriert gin, iwërsin mer och nët dât Bekenntnis an déi Bewährong, déi a schwéiren Zeiten vun de beschte Letzeburger gefrôt si gin.

Aus der morâlescher Haltong während dem Krich ass dât Nokrichs-Letzeburg ervirgâng, wât haut dobaussen an der Welt, trotz senger Klenghét, wéint séngem fortschrittliche Gésch, wéint séngem Opbauwëllen, geuecht a respektéiert ass.

Dem jonge Mënsch, dén de Krich a seng morâlesch Nout nemméi kannt huet, dén an eng Zeit vu progressiven a geséicherten Wuelstand eragesât ass, dén

déi gigantesch Erfolger vun der Technik an der Wëssenschaft betruecht, déi als Errongeschäften vum Mënsch tout court ugesin gin, vun dem mir Politiker och nach e Bekënnnes zum neien Europa froen, könne mer dem nach vun Dévouement a Bewährong fir ons kleng Hémceht schwätzen? Kann e séch nach fir déi national Wërter erwirnen?

Wanns du, jonge Mënsch, jongt Mëdchen, d'Säch richtég bekucks a bedenks, leie grât am heitege Letzeburg deng grous mënschlech Chancen.

Gebuer bass de an engem Lant, wou wierklech d'Démokratie verwuerzelt ass, wou duerch d'Gleichgewicht téschent den öffentlechen Gewalten déi politesch Rechter a Freihéten gesécher sin, wou eng Bedélegong an en Asätz dir d'öffentlech Wuel an enger Rei vu Grémien erschloss sin, wou d'Schoul déch a verschidde Kulturen aféiert an zougleich déi historesch Missioun vu Letzeburg an dësem géographesche Raum an Erënnong rífft, dat d'Hänn zur europäischer an internationaler Zesummenarbecht a Solidaritéit ausstréckt an domatt dem Zug zum allgeméng Menschlechen noget. De Schrëtt an Europa ass fir ons keng Verlégnong, et ass eng Erföllong vun onser selbstänneger Perséinlechkt.

Déi europäesch Erdnong, déi mat ville Méihen entstéht, muss konzillíiere kënnen d'Egewëllegkt an d'historesch Réalitéit vun de Natiounen an hir Enneruerdnong ënner déi europäesch Opgawen, déi se sech stellen.

Fir op d'Visiten vum Grousherzog an de Kantons-hâptuerter zréckzekommen, wëll éch iewel nach soen, wéi interessant et wör feststellen, datt bei dem méi oder wéiniger gleiche Programm, et den Organisatoren iwerall gelongen ass, déi spéziell Touche vu jiddgerengem Milieu ze markéieren. An et konnt en d'Verschiddenartékgkt vun den énzelen mënschleche Landschaften vu Letzeburg op en neis erlieden. D'Harmonie téschent alle Stécker vun der Natioun oprecht ze erhälen ass duerfir déi schéinste politesch Ambitioun. Cohabitatio in unum! Déi spontan Begéschterung, déi gentil Opgeschlossenhet, déi der dem grousherzoglech Puer an déne Méint entgéntbruecht hutt, ass ons alleguer zu Härze gängen.

Datt mer all an Eenegkt an onsem nationale Stôt zesumme wëllen, datt mer d'Disziplin akzeptéieren, déi all Gemeinschaftsliewen mat séch bréngt, ass dat schéinst Gebürtsdägsgeschenk, dat mer onsem Grand-Duc duerbréngen kënnen.

Ech bréngen nach eng Kéier an Erem Numm dem Grand-Duc, der Grande-Duchesse ons ganz Unhénglechkkt zum Ausdrock an widerhuelen ons Wönsch fir Gléck an Erfolleg op Hirem Kinnekleche Wé.

Vive de Grand-Duc!

Vive Letzeburg! »

Plusieurs cérémonies marquèrent en outre la veille de la Fête Nationale à Luxembourg, notamment une prise d'armes au quartier militaire de Walferdange et une cérémonie commémorative avec dépôt de fleurs devant le monument aux morts de la Force Armée, à la caserne du St-Esprit.

Au début de la soirée, les sociétés de musique de la Ville de Luxembourg donnèrent des concerts de

musique patriotique dans les différents quartiers de Luxembourg, notamment à la Place d'Armes, à la Place de Paris, à la Place de la Gare, au plateau du St-Esprit et à la Place Aldringer.

Peu avant 21 heures un cortège, composé de six sociétés de musique et du groupe folklorique « Uecht — La Veillée », parcourut les artères principales de la Ville de Luxembourg pour se rendre devant le Palais grand-ducal, afin d'offrir l'aubade traditionnelle à la Famille grand-ducale. Dès que Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse apparurent au balcon du Palais grand-ducal, une ovation spontanée Leur fut réservée par la population qui acclamait longuement le Couple grand-ducal.

Les sociétés de musique, placées sous la direction du Capitaine Norbert Hoffmann, exécutèrent un programme musical comprenant le « Wilhelmus », une nouvelle marche « Grand-Duc Jean », composée par le Capitaine Norbert Hoffmann, et l'hymne national.

A l'issue de ce concert, Leurs Altesses Royales furent acclamées une fois encore par la population, puis eut lieu devant le Palais la retraite aux flambeaux avec la participation de la Compagnie de la Garde grand-ducale, précédée de la musique militaire.

Après une dernière ovation, la foule se dirigea vers la place de la Constitution et le Boulevard Roosevelt pour assister au grand feu d'artifice, tiré sur le pont Adolphe et de la vallée de la Pétrusse. Auparavant le groupe folklorique « Uecht — La Veillée » donna une représentation de danses folkloriques à la Place d'Armes.

A l'issue du feu d'artifice, un concert patriotique fut donné à la Place d'Armes par l'harmonie municipale, en présence d'une foule importante. La soirée fut terminée par un grand bal populaire dans les salons du Cercle municipal, organisé par l'Union des Sociétés de Musique de la Ville de Luxembourg, et animé par quatre orchestres.

Ajoutons encore que la Ville de Luxembourg était abondamment pavoisée, que les bâtiments publics étaient baignés dans le flot des projecteurs et que les grandes illuminations éclairaient la vallée de la Pétrusse et la vallée de l'Alzette. Toutes les devantures des magasins étaient richement décorées aux couleurs nationales et de fleurs, entourant le portrait de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse.

#### *La journée du 23 juin*

Le jour de la Fête Nationale fut marqué à 9 heures 30 par une prise d'armes à la Place Guillaume, avec la participation d'importants détachements de la Force Armée, de la Gendarmerie et de la Police, en présence de Son Altesse Royale le Prince de Luxembourg, les attachés militaires accrédités à Luxembourg, le Ministre de la Forme Armée et le Chef d'Etat-Major de l'Armée luxembourgeoise.

Après la remise de distinctions honorifiques à plusieurs membres de l'Armée, de la Gendarmerie et de la Police, M. Marcel Fischbach, Ministre de la Forme Armée, s'adressa aux officiers, sous-officiers

et hommes de troupe, puis il les invita à porter un triple ban à Son Altesse Royale le Grand-Duc.

Après l'exécution de l'hymne national eut lieu un impeccable défilé militaire avec en tête le détachement de la Garde grand-ducale avec musique, suivi des détachements de la Gendarmerie, de la Police et du Bataillon d'Artillerie.

Une réception fut ensuite offerte à l'Hôtel de Ville de Luxembourg par l'administration communale en l'honneur des attachés militaires étrangers et du Corps des officiers de l'Armée luxembourgeoise, de la Gendarmerie et de la Police.

A 11 heures, un Te Deum solennel fut célébré à la Cathédrale de Luxembourg par Son Excellence Monseigneur l'Evêque de Luxembourg, en présence de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, accompagnées de la Princesse Marie-Astrid et du Prince Henri, de Son Excellence Monsieur le Grand Maréchal de la Cour. Dans le chœur de la Cathédrale avaient pris place les membres du Corps diplomatique accrédités à Luxembourg, les représentants des Corps constitués, des Institutions européennes installées à Luxembourg, ainsi que les mouvements de résistance et les anciens combattants avec drapeaux.

Voici la liste des membres du Corps diplomatique qui assistèrent au Te Deum chanté à la Cathédrale de Luxembourg :

*Afrique du Sud :*

S. Exc. M. Albertus B. F. Burger, Ambassadeur

*Algérie :*

S. Exc. M. Boualem Bessaih, Ambassadeur

*Allemagne :*

S. Exc. M. Paulus von Stolzmann, Ambassadeur; M. Gerhard Ritzel, Conseiller; Le Comte Georg Henckel von Donnersmarck, Deuxième Secrétaire; M. Otto Rienermann, Attaché de Presse; M. Paul Hörner, Attaché; Le Colonel i. G. Karl-Ernst Müller, Attaché de l'Armée; Le Lieutenant-Colonel Hermann Bertram, Attaché de l'Air

*République Arabe Unie :*

S. Exc. M. Mostafa Chaker, Ambassadeur

*Argentine :*

S. Exc. M. Guillermo Fernandez Gill, Ambassadeur; M. Rodolfo Roberto Potente, Conseiller d'Ambassade

*Autriche :*

S. Exc. Madame Johanna Monschein, Ambassadeur; M. Heinrich Pfusterschmid-Hardtenstein, Chargé d'Affaires a. i. à Luxembourg

*Belgique :*

S. Exc. le Baron François de Selys Longchamps, Ambassadeur; M. Fernand Edmond, Conseiller; Le Général-Major Georges Danloy, Attaché militaire; M. André Bouckaert, Attaché

*Brésil :*

S. Exc. M. Afranio de Mello-Franco, Ambassadeur; M. José Carlos de Souza Palhares, Conseiller

*Bulgarie :*

S. Exc. M. Michail Paskalev, Ambassadeur

*Burundi :*

S. Exc. M. Louis Barusasiyeko, Ambassadeur; M. André Kawanda, Premier Conseiller

*Cameroun :*

M. Protais Essomba Atangana, Chargé d'Affaires a. i.

*Canada :*

S. Exc. M. Sydney D. Pierce, Ambassadeur; Le Colonel E. C. Likness, Attaché militaire; M. John MacNaught, Premier Secrétaire; M. M. Faguy, Troisième Secrétaire

*République Centrafricaine :*

S. Exc. M. Roger Guérillot, Ambassadeur

*Chili :*

S. Exc. M. José Pinera, Ambassadeur; M. Aurelio Fernandez, Ministre Conseiller; M. Patricio Rodriguez, Troisième Secrétaire

*Chine :*

S. Exc. M. Tchen Hiong-Fei, Ambassadeur

*Corée :*

S. Exc. le Général Sun Yup Paik, Ambassadeur

*Côte d'Ivoire :*

S. Exc. M. Aoussou Koffi, Ambassadeur

*Danemark :*

S. Exc. le Comte Eggert Adam Knuth, Ambassadeur; M. Kaare Milthers, Attaché agricole

*Espagne :*

S. Exc. M. José Nunez-Iglesias, Ambassadeur; M. José Manuel de Abaroa, Ministre Conseiller; M. Mariano Baselga, Premier Secrétaire

*Etats-Unis d'Amérique :*

M. Christian A. Chapman, Chargé d'Affaires a. i.; Miss Joan M. Clark, Deuxième Secrétaire; M. Thomas D. Boyatt, Deuxième Secrétaire; M. James H. Morton, Troisième Secrétaire; Le Colonel Joseph C. Holbrock, Attaché de l'Air; Le Major General William T. Thurman, Chief MAAG; Le Colonel James R. Laney Jr.; Le Lieutenant-Colonel Hugh Lynch

*Finlande :*

S. Exc. M. Olavi K. Murto, Ambassadeur

*France :*

S. Exc. M. Jacques-Emile Paris, Ambassadeur; M. Jacques Dircks-Dilly, Conseiller d'Ambassade; M. Berthold, Langenbach, Attaché d'Ambassade; Le Colonel Humbert du Hays, Attaché militaire; M. Pierre Lefort, Conseiller commercial; M. Pierre Vernier, Attaché commercial

*Gabon :*

S. Exc. M. Marcel Sandoungout, Ambassadeur

*Grande-Bretagne :*

S. Exc. Sir Geoffrey William Aldington, Ambassadeur; M. D. F. Ballentyne, Premier Secrétaire; M. J. R. Wraight, Conseiller commercial; Le Général de brigade P. R. Ashburner, Attaché militaire

*Grèce :*

S. Exc. M. Georges Christopoulos, Ambassadeur

*Haute-Volta :*

M. Michel Kompaore, Chargé d'Affaires a. i.

*Hongrie :*  
M. Istvan Halasz, Chargé d'Affaires a. i.

*Inde :*  
S. Exc. M. K. B. Lall, Ambassadeur; M. A. Das Gupta, Premier Secrétaire; Brigadier W. S. Baljit Singh, Attaché militaire

*Indonésie :*  
M. Chairul Tarumaputra, Chargé d'Affaires a. i.

*Irak :*  
M. Nizar el Kadi, Chargé d'Affaires a. i.

*Iran :*  
M. Akbar Darai, Chargé d'Affaires a. i.

*Irlande :*  
M. Brendan Dillon, Chargé d'Affaires a. i.

*Israël :*  
S. Exc. M. Amiel E. Najjar, Ambassadeur; M<sup>me</sup> Ellen Barkay, Premier Secrétaire

*Italie :*  
S. Exc. M. Giorgio Bombassei Frascani de Vettor, Ambassadeur; Le Général de Brigade Enrico Comucci, Attaché militaire; M. Guido Lenzi, Premier Secrétaire

*Japon :*  
S. Exc. M. Morio Yukawa, Ambassadeur

*Liban :*  
S. Exc. M. Nagib Sadaka, Ambassadeur

*Libéria :*  
S. Exc. M. Jacques F. Hofmann, Ministre

*Maroc :*  
S. Exc. M. Bensalem Guessous, Ambassadeur

*Mauritanie :*  
M. Abdallahi Ould Erebih, Chargé d'Affaires a. i.

*Monaco :*  
S. Exc. M. Maurice Lozé, Ministre

*Niger :*  
S. Exc. M. Adbou Sidikou, Ambassadeur

*Norvège :*  
S. Exc. M. Jahn Brochmann Halvorsen, Ambassadeur; M. Sigurd Ekeland, Conseiller

*Pakistan :*  
S. Exc. M. Muhammad Ayub, Ambassadeur

*Paraguay :*  
S. Exc. M. Thomas R. Salomoni, Ambassadeur

*Pays-Bas :*  
S. Exc. le Baron van Voorst tot Voorst, Ambassadeur; M<sup>lle</sup> C. J. de Roo van Alderwerelt, Secrétaire d'Ambassade; Le Colonel Jhr. J.J.G. Beelaerts van Blokland, Attaché militaire; M. W. van Walen, Conseiller commercial; M. Ir. D. de Waal, Attaché agricole

*Pérou :*  
S. Exc. M. Federico Remy-Valdivieso, Ambassadeur

*Philippines :*  
M. Amante R. Manzano, Chargé d'Affaires a. i.

*Pologne :*  
S. Exc. M. le D<sup>r</sup> Jan Wasilewski, Ambassadeur; M. Wacław Klimas, Premier Secrétaire; Le Lieutenant-Colonel Henryk Gradzik, Attaché militaire; M. Stanislaw Raczka, Attaché

*Portugal :*  
S. Exc. M. Eduardo Vieira Leitao, Ambassadeur

*Roumanie :*  
S. Exc. M. Ion Oancea, Ambassadeur

*Rwanda :*  
S. Exc. M. Augustin Munyaneza, Ambassadeur; M. Canisius Karake, Premier Secrétaire

*Saint-Siège :*  
S. Exc. R. Mgr Silvio Oddi, Nonce apostolique; Mgr Clemente Faccani, Auditeur à la Nonciature

*Suède :*  
S. Exc. M. Stig Unger, Ambassadeur; M. Fredrik Bergenstrahle, Premier Secrétaire

*Tchad :*  
M. Daniel Beguy Guédah, Chargé d'Affaires a. i.

*Thaïlande :*  
S. Exc. M. Luang Dithakar Bhakdi, Ambassadeur

*Tunisie :*  
S. Exc. M. Slaheddine El Goulli, Ambassadeur

*Turquie :*  
S. Exc. M. Fuat Bayramoglu, Ambassadeur

*U.R.S.S. :*  
S. Exc. M. Igor M. Ejov, Ambassadeur; M. Konstantin G. Dogadin, Premier Secrétaire; Le Colonel Vassili N. Orlov, Attaché militaire

*Venezuela :*  
S. Exc. M. le D<sup>r</sup> Octavio Lepage, Ambassadeur

*Yougoslavie :*  
S. Exc. M. le D<sup>r</sup> Stane Pavlic, Ambassadeur.

Pendant le service religieux, la maîtrise de la cathédrale, placée sous la direction de Monsieur l'abbé D<sup>r</sup> René Ponchelet, exécutait le programme musical suivant avec maître Albert Leblanc aux orgues :

Paraphrase sur le « Wilhelmus » . . . A. Leblanc  
 WILHELMUS . . . . . J. P. Beicht  
 CONCERTO en Ré, II<sup>e</sup> mot . . . G. F. Haendel  
 DOMINE SALVUM FAC . . . R. Ponchelet  
 TE DEUM . . . . .  
 IN TE DOMINE . . . . . Dom. Heckmes  
 ONS HEMECHT (Hymne National) . Ant. Zinnen  
 I<sup>re</sup> Symphonie-Finale . . . . . L. Vierne

A l'issue du service solennel à la cathédrale de Luxembourg, la foule se dirigea vers le Palais grand-ducal pour présenter une ovation à Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse.

A plusieurs reprises Leurs Altesses Royales, très chaleureusement acclamées par la population, apparurent au balcon du Palais grand-ducal avec les Enfants princiers pour répondre à cette ovation, tandis que 101 coups de canon furent tirés par des batteries d'artillerie luxembourgeoises sur la hauteur des « Trois-Glands ».

Une brillante réception au Palais grand-ducal devait clôturer dans la soirée les diverses cérémonies organisées à Luxembourg à l'occasion de la célébration publique de l'anniversaire de naissance de Son Altesse Royale le Grand-Duc.

\*

Ajoutons pour terminer que des réceptions furent organisées à l'occasion de la Fête Nationale Luxem-

bourgeoise par toutes les missions diplomatiques et consulaires luxembourgeoises à l'Étranger, et auxquelles prirent part les plus hautes personnalités du monde diplomatique et de la vie politique, culturelle,

économique et religieuse des différents pays. Des soirées patriotiques furent également organisées comme chaque année par la colonie luxembourgeoise dans les différents pays étrangers.

## Visite Officielle de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse aux chefs-lieux des cantons de Remich et d'Echternach

### La visite officielle à Remich

Au cours du mois de juin, Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse ont clôturé leurs triomphales visites officielles aux chefs-lieux des douze cantons du Grand-Duché par les visites à Remich, le 13 juin, et à Echternach, le 20 juin 1965.

#### *La visite officielle à Remich*

Le 13 juin, Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse firent une visite officielle à Remich, accompagnés de Son Excellence Monsieur Alfred Lœsch, Grand Maréchal de la Cour, Madame Christian Calmes, Dame d'honneur, et du Major Germain Frantz, Aide de camp.

Lorsque la colonne des voitures officielles atteignit le territoire du canton de Remich à Ersange, Leurs Altesses Royales furent saluées par le Bourgmestre M. Joseph Hoss, entouré des échevins, de toute la population et des associations locales. Un accueil très chaleureux y fut réservé au Couple grand-ducal.

Après cette courte et sympathique cérémonie de bienvenue, le cortège officiel reprit la route pour Remich, chef-lieu du canton, abondamment pavoisé et décoré. Une foule enthousiaste salua le Couple grand-ducal à son arrivée devant l'église décanale, tandis que les cloches des églises sonnèrent à toute volée. Leurs Altesses Royales furent accueillies à leur descente de voiture par M. Joseph Altwies, Bourgmestre de Remich, M. Victor Kessler, Commissaire de district et les membres du Conseil échevinal, tandis que l'harmonie municipale « Concordia » exécutait l'hymne de la Maison grand-ducale. Une jeune fille remit à Son Altesse Royale la Grande-Duchesse un bouquet d'orchidées.

Leurs Altesses Royales furent ensuite saluées par M. Robert Schaffner, Vice-Président de la Chambre des Députés, S. Exc. M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, M. Henry Cravatte, Vice-Président du Gouvernement, Ministre de l'Intérieur, et les membres de la commission de coordination.

La foule acclamait spontanément le Couple grand-ducal qui répondit par des gestes de la main à cette chaleureuse ovation.

Comme au cours des précédentes visites officielles aux différents chefs-lieux de canton, le premier acte de Leurs Altesses Royales à Remich était de fleurir

le Monument aux Morts, en présence de la foule recueillie. A l'issue de cette cérémonie, la société de musique de Canach exécuta la « Sonnerie aux Morts ».

Le cortège traversa ensuite les artères principales de Remich pour se diriger vers l'emplacement du débarcadère, sur les berges de la Moselle, où une foule extrêmement dense, massée sur l'esplanade et sur le pont, aux terrasses et aux fenêtres des hôtels, réservait un accueil particulièrement chaleureux aux illustres hôtes.

Après que les bourgmestres et les députés du canton de Remich leur furent présentés, Leurs Altesses Royales prirent place sur une tribune d'honneur. M. Joseph Altwies, Bourgmestre de Remich, prononça ensuite une allocution en langue luxembourgeoise dont nous reproduisons le texte ci-après :

« Altesses Royales,  
Dir Dammen an dir Hären,  
Léif Mattbierger !

Haut op disen 13. Juni 1965 feiere mir elei zu Réimech dat gréischte Familiefesch, dat mir säit Joeren haben. Déi Réimecher, an d'Leit aus dem ganze Kanton, sin haut tatsächlech ewéi en grouss Famillech, an där se all op de Bän sin, fir eis héchscht a wüdesgt Famillech aus dem Land, Eech, Monseigneur, an Eech, Madame, ze empfänken.

Als goude Familiepapp wor Ären éischte Gest, e Kranz fir d'Helden an d'Martyrer op dem Monument aux Morts nidderzeléén. D'Städtt Réimech, a mir Bierger, féilen is fir déi Unerkennung geeiert. Disen ergräifende Moment soll e Bewäis sin, datt Déi net vergäess sin, déi hir Liewen an hir beschte Kräften fir d'Freihät an d'Heemecht geaffert hun. Dat soll och fir d'Familien en Trouuscht sin an en Trouuscht bliewen.

Altesses Royales,

Dir stéit elei an der Mëtt vum Letzebuerger Wäibau. Vun denen 1200 ha Wéngerten, déi mir haut hun, stin der net manner ewéi 700 am Kanton Réimech. Vun dene 6 grouss Kellereigenossenschaften, hu mir der 4 an eisem Kanton. Doniwent as och de Privathandel nach ganz wichteg an hält op Fortschrétt.



En aparte Verdéinscht em éis Winzer hun ouni Zweifel d'Produzenten vu Champagner-, Drauwen- an Uebchtsaaft. Si schaffen wirklech fir all Goût.

Wann de Fortschrëtt am Wäibau haut esou an d'Ae spréngt, dann as dat vill éise Virfueren ze verdanken. Mir hun Zeien, datt de Wéngert zu denen éischten Kulturen an éisem Land gehéiert huet. Ech erënneren nëmmen an d'Reimer, un den Dichter Ausonius aus dem 4 ten, an den Venantius Fortunatus aus dem 6 ten Joerhonnert. Séi allen zwéin hun an hiren Haaptwäerker op de Wäin vun éiser Musel higewisen. Esouguer d'Friture vu Muselfesch wor du schon bekannt, wann än hinne ka glewen. Durno sin d'Kléischter an d'Fürsten Här op der Musel gin, a lues a lues koum éis Zeit vum moderne Wäibau. Éis Schoulkanner wäerden hernochent den éloge vun allen Sorten Wäiner machen.

Monseigneur, Madame,

Léif Letzeburger,

Mir sin houffreg, datt d'Fiedem vun bal allen Wäibauorganisatiounen an der Rief- an Wäibaustatioun zu Réimech zesummelafen, an datt e Projet bestät fir en Wäibauschoul anzeféieren.

Och de Bauerstand as an all dene Joerhonnerten am Kanton Réimech um Dill gewiescht. Iwregens gehéieren éis Winzer jo esou wéi sou zu de Baueren, weil säi och dem Buedem hir Kuuscht müssen ofgotzelen. De Wénzer, de Bauer, an de Wénzer-Bauer sollen dofir zesummeschaffen, fir dat deeglech Brout an de Wäin als Sege vum Buedem.

Monseigneur, Madame,

Léif Mattbierger!

Wat hautdesdaags am Kanton Réimech net vergäess därf gin, dat as déi Industrie, déi de Muselkanal is bal nei geschenkt huet: den Tourismus zu Land an um Waasser. Mir zu Réimech sin am Fong schon säit Joerzéiten domatten verwuess, mäi déi nei Entwecklong matt dem Ausbau vun éiser Route du Vin, éiser Esplanade, éiser Schéffaort, dem Waassersport am allgemenen, an déi international Unerkennung vum Staatsbad Mondorf mat seim prachtvollen Park an dem modernen Schwammbassin, grad esou ewéi den neie Camping an d'zukünfteg Piscine um Gréin zu Réimech, dat sin Trëmp, déi an éisen Zäiten Millounen wäert sin oder gin.

Dir gleeft et viläicht net, mäi Réimech läit elo praktesch un der Nordsee an um Mëttelmier. Bis op den Hafen Hoeck van Holland sin et 550 km, bis op Marseille ronn 1000 km Schéffsstrooss, déi vun Réimech aus zu befueren sin.

Monseigneur, Madame,

Dir kommt just an em Ament op d'Musel, wou den Dall bal am schéinsten as. D'Wéngerte leiën do, wéi echt Teppacher, déi frësch opgekämmt si gin. Nach e puer Deg an d'Drauvebléi as am Gaang. Dann zeit de wonnerbaren Doft duerch den Dall an all Sonn muss den Drauwen zu goud kommen. Et soll e goude Wäin gin.

Dir séid fir is, watt d'Sonn fir t'Wéngerten as: en Hoffnung op en schéin, friddlech a sécher Zukunft.

Mä och d'Vergaangenhät zielt!

Säit éis Land onofhängeg as, woren nach all regierend Fürsten elei zu Réimech op Besuch.

All Kéier, wa Réimech grouss Fräd oder grouss Läd hat, woren éis Herrscher do, fir de Bierger Courage ze maachen. Ech erënneren nëmmen un déi Besucher bäi den Iwerschwemmungen, speziell un déi Joeren 1947 an 1955, wéi éis Grande-Duchesse Charlotte an de Prënz Félix mam Naachen duerch déi iwerschwemmte Gaassen vu Réimech gedaut gi sin.

Un Eech, Monseigneur, exënnere mir is nach goud vun 1939, wéi Dir matt Ären Eltern, op där selwechter Plätz elei, d'Festlechkäten vun der Onofhängegkäftsfeier materlieft huet. Mä déi Ke'er, wéi Dir 1945 matt dem Letzeburger Batailloun als Lieutenant ënner Ärem Papp als Generol, iwert d'Bréck marschéiert séid, dou hun se am ganze Kanton vum Kiischebranntwäin geschwat an zwar dat elei.

Dir sollt grad beim Stadhaus an den Auto klammen, dou huet e goude Réimecher Bierger Ärem Papp en Fläsch Kiischebranntwäin geschenkt a sot zu him :: „Här Félix, dise Liter, den ech vun neie Frähätskiische gebrannt hun, as fir Eech, awer dem Klenen elo (an du weist hën op Eech, Monseigneur), dem gët Dir näischt dervun, well hën as nach ze jonk ”

Monseigneur, Madame,

Eier éis Grousherzogin Eech den Troun iwerloss huet, huet Si nach gehollef déi nei Musel aweien. Si huet Eech, Monseigneur, d'Rouder vum Staatschëff an d'Hand gedreékt. Dat Schëff schwëmmt haut net méi esou séier. D'Ländchen as méi roueg gin; grad ewéi éis Musel, déi elo esou gedëlleg déi grouss Schëffer vun där neier Zeit dréit.

Et gët gesot, de Kapitän hätt et elo méi lit säi Schëff ze steiren! Hë bräicht net méi ze dauen an net méi ze zéien.

Monseigneur,

Är Virfueren hu mat vill Geschéck éis Land duerch vill Strengen a Krëmmten op de richtege Kanal dirigéiert. Dir huet Är Schéffschoul op ville frieme Waasser matgemat. Dir huet an éiser Grande-Duchesse Joséphine-Charlotte e léiwe Matrous an en dichteg Helleg fir dat Staatsschëff fond. Si as en häerzeg Schéffsfra an en goud Mamm déi Fräd matt dem Stot a matt de Kanner huet.

Mir sin iwerzäicht, datt Dir zesummen dat Schëff — op dem mir hoffentlech laang mattfueren dürfen — oni Téitschen a Schued an all Hafen erasteiert. Mir sin houffreg, e goude Kapitän ze hun. Mir versprechen Eech och do ze sin, wann et gëllt, emol eppes Schwéires auszelueden oder méi wäit ze fueren ewéi all Dag.

Réimech as säit alen Zeiten zum Däl e Vollek vu Schéffsleit. Réimech kréit erëm säi klenen Hafen an et soll och spéider elei en internationalen Bootshafen ugeluet gin. Monseigneur, Dir séid an disem Hafen a bäi de Matrousen ronderëm ëmmer häerzlech wëllkomm. Mir sin esouguer berät, Eech en kle Platz an diesem Hafen ze reservéieren. Mir weisen Eech an e puer Minuten, wéi schéin de Sport um Waasser zu Réimech ka sin.

Léif Lëtzebuerger Leit,

Wou d'Wengerten sech am Waasser kucken, do as et schéin. Wou d'Rief laanscht d'Musel dofteg bléit, do hun d'Leit d'Häerz op der Zong. Dofir soen ech nach en Kéier, an ärem Numm, datt mir am Kanton Réimech houfreg a glécklech sin, eis jong Herrscherpuer op disem 13. Juni bäi is ze hun.

Et soll fir is all e Glécksdag sin.

Monseigneur, Madame,

Dir séid is esou léif ewéi éis Wéngerten an éis Musel.

Fir datt disen Dag Eech soll a schéiner Erënnerong bleiwen, iwerrächen mir Eech dis Skulptur vun em Réimecher Kënschtler. De Cado soll Eech an is fir ëmmer nach méi no matenä vrebannen.

Ech soen nach en Kéier, am Numm vun ganze Réimecher Kanton, merci fir Äre Besuch a wënnschen Eech all Gouds an vill Gléck fir d'Zukunft.

Vive éise Grand-Duc Jean !

Vive éis Grande-Duchesse Joséphine-Charlotte ! »

Après son allocution, le Bourgmestre Joseph Altwies fit remettre à Leurs Altesses Royales le cadeau du canton de Remich, à savoir : une statue en bois de l'artiste Josy Jungbluth, représentant « d'Wënzerin », la vigneronne. Le Couple grand-ducal signa ensuite le livre d'or de la Ville de Remich.

Les écoliers des dix communes du canton de Remich récitèrent ensuite des poèmes de Will Reuland, chantant la gloire des vins luxembourgeois et de la Moselle. La chorale Sainte-Cécile de Remich inter-

préta pour terminer un chant populaire, intitulé « De Letzeburger Gréchen », de Menager.

Cette manifestation populaire fut clôturée par un impressionnant défilé d'une soixantaine de bateaux, de péniches et de bateaux de plaisance français, belges, suisses et luxembourgeois, abondamment décorés et pavoisés, précédés d'une galère romaine portant le nom d'Ausonius, poète romain qui chanta le premier la Moselle et ses vins.

Aux accents du « Wilhelmus », Leurs Altesses Royales quittèrent les berges de la Moselle pour se rendre à pied, sous les acclamations et les vivats de la population, à la salle de réception de l'Hôtel de Ville, où une réception fut offerte par l'administration communale de Remich en l'honneur de ses illustres hôtes et des nombreux invités. Au cours de cette réception, le bourgmestre de Remich préstena à Leurs Altesses Royales toutes les notabilités cantonales. Leurs Altesses Royales furent si chaleureusement acclamées par la foule massée devant l'Hôtel de Ville qu'à plusieurs reprises Elles apparurent au balcon pour répondre par des gestes de la main à cette ovation spontanée.

Avant de quitter l'Hôtel de Ville, Son Altesse Royale la Grande-Duchesse reçut des mains du Bourgmestre de Remich, à l'occasion de la Fête des Mères, célébrée ce même jour au Luxembourg, une statue en bronze représentant « La mère et l'enfant », œuvre de l'artiste Emile Mœs de Remich.

Vers 16 heures 30, Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse quittèrent Remich en direction de Colmar-Berg, acclamés une dernière fois par la population.

## La visite officielle à Echternach

Le 20 juin 1965, Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse clôturèrent leurs visites officielles aux chefs-lieux des douze cantons du Grand-Duché par une visite à Echternach, la plus ancienne ville du pays, qui marqua dignement la fin de ces visites successives à Luxembourg, Esch-sur-Alzette, Diekirch, Mersch, Capellen, Redange-sur-Atttert, Vianden, Wiltz, Grevenmacher, Clervaux et Remich.

C'est sous un soleil radieux et en présence d'une foule enthousiaste que Leurs Altesses Royales furent saluées à Leur arrivée devant l'Hôtel de Ville d'Echternach par M. Joseph Relles, Bourgmestre d'Echternach, entouré de M. Victor Kessler, Commissaire de district, et des membres du collège échevinal, tandis que l'harmonie municipale exécutait l'hymne de la Maison grand-ducale et que les cloches de la basilique sonnèrent à toute volée. Une jeune fille remit à Son Altesse Royale la Grande-Duchesse un bouquet de roses.

Leurs Altesses Royales, qui étaient accompagnées de Son Excellence Monsieur Alfred Lœsch, Grand Maréchal de la Cour, Madame Emile Neumann, dame d'honneur, et du Major Germain Frantz, Aide de camp, furent ensuite saluées par MM. Georges

Wagner et Robert Schaffner, Vice-Présidents de la Chambre des Députés, Son Excellence Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, M. Henry Cravatte, Vice-Président du Gouvernement, Ministre de l'Intérieur, ainsi que par le président et les membres de la commission de coordination.

Le bourgmestre d'Echternach présenta ensuite à Leurs Altesses Royales, sur le palier d'honneur de l'Hôtel de Ville, les membres du conseil municipal d'Echternach, puis les illustres hôtes signèrent le livre d'or.

Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, suivis des personnalités, se rendirent à pied par la porte Saint-Willibrord dans la cour d'honneur de l'abbaye, sous les acclamations enthousiastes de la population et les vivats des écoliers qui agitaient gaiement des fanions aux couleurs nationales. Dans la cour d'honneur de l'abbaye, où une foule très dense était massée pour ovationner le Couple grand-ducal, les députés, les bourgmestres et les échevins du canton d'Echternach furent présentés à Leurs Altesses Royales par M. Henry Cravatte, Ministre de l'Intérieur.

Après que Leurs Altesses Royales eurent pris place dans des fauteuils placés sur l'escalier d'honneur de l'ancienne abbaye, M. Joseph Relles, Bourgmestre d'Echternach, prononça une allocution en langue luxembourgeoise dont nous reproduisons le texte ci-après :

« Altesses Royales,

Et ass fir Ichternach èng grouss E'er, Iech hai am E'renhaff empfänken ze können, virum Prälatenfligel vun der Abtai, durch déi d'Staadt Ichternach, 698, ann d'Geschicht agetrueden ass, 265 Jor virum der Grofschaft Letzeburg, déi sech eréischt 963 am Kader vun dénen territorialen Verännerongen gebilt huet.

Am Laaf vun de Jorhonnerten sin Kinniken a Késereen op Ichternach komm, bai d'Grav vum hëlligen Willibrord, ann déi grouss Abtai, déi si önnert hiren perséinlechen Schutz geholl haaten, a vun der aus daat kulturellt Liewen bis ann déi entléenst Gégenden vun hirem groussen Raich gedroe gin ass.

Erlabt mer, fir nömmen e pur vun dénen gréissten ze nennen : Den Otto II., den Heinrich III., an méi spéit, 1512, de Kaiser Maximilian, dém sai Numm bis haut hai zu Ichternach durch sai kinneklecht Geschenk, „d'Maximiliansklack“, lieweg bliwen ass.

Och ons Grofen, ann hirer Spözt de Grof Sigfrid, hun séch ömmer staark fir déi Ichternacher Abtai interesséiert an séch fir si agesat. De Grof Sigfrid war Laienabt vun der Abtai an hén huet derfir gesuert, datt d'Benediktiner eröm op Ichternach komm sin, fir hir kulturell Mission ann onse Gégenden wai-der ze féieren.

De Grof Hari II. war als Schirmvogt vun der Abtai derbai, wéi den 19. Oktober 1031 déi nai Basilika agewaiht gin ass.

D'Gräfin Ermesinde huet der Stadt Ichternach am November 1236 als 1. Stadt vun hirer Grofschaft é Fraihétsbréif gin. Dé Fraihétsbréif war d'Virbild vun all dénen Fraihéten déi spéider och d'Staadt Letzeburg an aaner Stied aus dem Land kruten.

An och am 19. Jorhonnert, wi d'Staadt Ichternach é groussen Dél vun hirer Bedaitung verluer haat, wéi d'Basilika an d'Abtai èng Döppefabrék gi wär, huet ais nai Dynastie èng aal Traditionn fortgesaat an séch fir déi kulturell an wirtschaftlech Belanger vun der Stadt agesaat.

De Kinnek-Grossherzog Wöllem II. huet Ichternach ann de Joren 1844 an 1855 besicht an dobai versprach, d'Rekonstruktioun vun der Basilika önnert sain héien Protectorat ze huelen.

Den onvergiesslechen Prönz Hari an d'Prinzessin Amalia hun Ichternach am Laaf vun de Joren nôt wéiniger wéi 6 Mol offiziell besicht. En Zéchen, datt och si Ichternach apart ann hirt d'Herz geschloss haten.

En aaneren groussen offiziellen Besuch war dén vum Ierfgroussherzog Guillaume an der Ierfgroussherzogin Marie-Anne, am Jor 1893, wéi si zu Ichternach é groussen Museksfestival präsidéiert hun.

Et as nôt néideg, spéziell und d'Visiten vun Èrer illustrer Mamm, der Groussherzogin Charlotte, an Èrem Papp, dem Prönz Félix, hinzewaisen, dénen hir sollicitude fir Ichternach iwerall bekannt ass.

Mir hun se nach materliwyt, an daat besonnesch ann de schwéiersten Zaiten vun der Ichternacher Geschicht.

Mir si frou, datt Dir, Monseigneur, Madame, gewölt sit, déi schéin Traditionn fortzusetzen.

Altesses Royales,

Ech soen Iech villmols merci fir déi grouss E'er vun Èrem haitigen héien Besuch. Merci am Numm vun der Stadt Ichternach. Merci am Numm vun Kanton Ichternach aus dém all Familjen hai vertrueden ass. Ann déi Begéschterung mat der Iech empfangen hun, hu mir all ons Léiwyt, all onst Vertrauen, all ons Trai geluegt.

Dir huet Ichternach, déi éldst Stadt aus dem Land, als déi lèscht fir Ären Besuch ausgewiehl. D'Traditionn ass also bewaart. Déi Ichternacher kommen no. Mé déi Lèscht sin déi Bèscht. Dofir och : Noblesse oblige. Mir hun ons all Méi gin a mir hätten gären, datt döss lèscht Visite den Höhepunkt vun all Ären Entrées Joyeuses ass. Si soll Iech ömmer ann Erönnung blaiwen.

Altesses Royales, déi zwou Oriflammen, déi Iech op der limite vum Kanton am Spill vum Wand zougewénkt hun, d'Farwen vun onsen Fändelen un onsen Haiser drécken daat aus, waat ons d'Herz empfönd : d'Léiwyt zur Dynastie, d'Léiwyt fir d'Fraihét, d'Léiwyt fir den Fridden.

Dir, Monseigneur, an Dir, Madame, sitt déi bèscht Garantie, datt déi dreifach Léiwyt bestoen blaiwt.

Vun dem Moment un, Madame, wéi Dir, op Ärem Hochzeitsdaag, den 9. Abröl 1953, am Sall vun der Chambre, den Députéierten an den Burgerméschteren vun den Kantonal-Stiedt, trotz den Emotiounen vun dem Muergen, trotz der Middegkét an den naassen Kléder — wéll d'haat de ganzen Muergen gerént — mat esou èngem léiwen Lächeln, mat esou èngem traieen, warmen Bléck a mat esou èngem einfachen, sympathischen Gést d'Hand geréché huet, vun dém Moment un war et ons bewosst, datt den Himmel ons, ann Ärer Persoun, déi richtig zukünftig Grande-Duchesse geschenkt hätt. Zönterhir huet Dir gewosst Iech an d'Sitten an Gebraicher vun onsem Land eranzeliewen, wéi och d'Herzer vun dem ganzen Vollek ze gewannen. Mir hun Iech gär kritt, Madame, wéll Dir ann Ärem ganzen Wesen d'Léiwyt an d'Wärmt mat der Eleganz, mat der echter Noblesse verbannt oui èng Spur vun Iwerhiefflechkét.

Iech, Monseigneur, hu mir gär gehaat vum éischten Albéck un, wou Dir op der Wélt wart. Bai der frédiger Nouvelle vun Ärer Naissance war d'Begéschterung vun ganze Vollek onbeschriawlech. E Letzeburger Prönz geburen op Letzeburger Buedem ! Daat wor Jorhonnerten nôt méi de Fall.

Önner der Lédong vun der Grande-Duchesse Charlotte an dem Prönz Félix huet Dir déi bèschtméiglechste Erziehung kritt fir onst Land würdig ze regéieren an ze vertrieeden. Si hun ann Iech déi Qualitéiten an déi Charakterzig geluegt an développéiert, déi Si selwer ann onsen Aan esou beléiwyt gemaacht, an déi Iech dem Vollek esou no bruegt hun. Dir ward onse Stolz als Prönzekand, als Student, als strammen, verdéngschtvollen Offizéier a Friddens-

a Krichszaiten, wéi och als Lieutenant-Représentant vun der Grande-Duchesse Charlotte. Ann d'öser lëscher Funktioun huet Dir scho bewiesen an zum Ausdrock bruecht, datt Dir an der Erföllung vun Ärer Pflicht fir Iech als daat gréisst Gléck an déi gréisst Satisfaktioun gesit, mat allen Kräften èng parfaite Unioun unzestriewen töschend Ärer Aufgab an den Wönsch an den Zieler vum Letzeburger Vollek.

Esou èng Gesönnung kann Iech nuren dem Vollek ömmer nach méi no bréngen an onser Hémecht ömmer nach méi zum Gudde kommen. Wéi no Dir ons, Ärem Vollek stitt, ann Ärem Oprieden, an Ären Handlungen, ann der Ausdrockswais vun onser Sprooch, wöll ech, mat Ärer Erlabness, mat folgender Begebenhét önnerrstraichen :

Et war Péngschtdönsteg 1954. Dir wollt als Prönz mat der Prönzessin Iech, incognito, d'Sprangprozesioun ukucken. Ech haat Iech um Maart èng Fönster réservéieren geloss. Während 2 Stonnen konnt ech méch gemütlech op letzeburgesch mat Iech önnerrhaalen. Dir ward esou begeschtert vun der Prozesioun, datt Dir èng Photo op déi aaner geholl huet. Wéi Dir gesin huet, datt ech Ären aussergewöhnlech schéinen Photo-Apparat bewonnert hun, huet Dir schlicht an ainfach gesot : „Mëng Fra huet mir dén fir main Namensdaag geschenkt.“ War daat nôt d'Ausdrockswais vun all Letzeburger, vum Letzeburger Vollek, mat dém Dir voll a ganz verbonne wöllt sin.

An d'Vollek fillt daat, spiert et a schenkt Iech dofir all s'èng Affektioun, all sai Respekt, all sai Vertrauen. Mir stinn zu Iech a Léiw an Trai. Dir sit fir ons de rouhende Pool an dem politischen Geschéen, no bannen an no baussen. War mir ann dém naien Europa och nôt méi déi Onofhängigkét hun wéi fréier, sou sit Dir, a mat Iech d'Dynastie, dach ömmer déi bèscht Garantie fir ons Fraihét, é Rempart, eng Festong mat d'èr mir déi wésentlech Attributer vun onser Nationalitéit bewaachen a vertaidigen.

An haut, um Daag vun Ärer Entrée Joyeuse, versécheren mir allegur aus dem Kanton Echternach Iech, Monseigneur, an Iech, Madame, ömmer gär ze behaalen, Iech ömmer trai zeblaiwen, ons ganz Vertrauen an ons Hoffnung an Iech zsetzen, zou Iech zestoan an zehaalen zum Bèschten vun onser léiwer Hémecht.

Ech bidden d'Laid alleguer wéi se hai sin en draifachen Vive mat voller Begeschterung auszeruffen op

onsen léiwen Grand-Duc  
ons léiw Grande-Duchesse  
op ons léiw Hémecht.  
Vive Vive Vive.»

Le bourgmestre M. Joseph Relles remit ensuite à Leurs Altesses Royales le cadeau du canton d'Echternach. Il s'agit d'un fac-similé de la lettre de franchise que la Comtesse Ermesinde remit à la Ville d'Echternach au mois de novembre 1236, ainsi

qu'une cassette contenant en outre des reproductions du sceau de la Comtesse Ermesinde et de plusieurs autres sceaux de la Ville d'Echternach et de l'abbaye. Un assortiment de confiseries d'Echternach fut également offert à Son Altesse Royale la Grande-Duchesse.

Des manifestations populaires comprenant des danses folkloriques, organisées avec le concours de l'Union sportive et de l'Harmonie municipale, eurent lieu alors dans la magnifique cour d'honneur de l'abbaye. L'endroit se prêtait admirablement à ces jeux qui avaient pour thème plusieurs chants populaires les plus connus, à savoir : « Et wor emol e Kannoné'er », « T' si vill schéi Ro'sen an der Städt », « d'Pierle vum Dâ », et « Zu Letzeburg stung d'Siegfriedsschlass ».

Les jeux furent clôturés par un lâcher de pigeons de l'intérieur d'un château-fort, suivi d'un lâcher de ballons auxquels étaient fixées les armoiries de la Maison grand-ducale.

A l'issue de cette belle manifestation populaire, qui avait provoqué l'admiration et les applaudissements de toute l'assistance, une réception fut offerte en l'honneur de Leurs Altesses Royales par la municipalité d'Echternach dans la salle des glaces de l'ancienne abbaye, et au cours de laquelle toutes les notabilités du canton d'Echternach furent présentées au Couple grand-ducal.

Pendant la réception, un concert patriotique fut donné dans la cour de l'abbaye et à plusieurs reprises Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse apparurent au haut de l'escalier d'honneur pour répondre, très souriants, à l'ovation de la foule qui manifestait avec enthousiasme son admiration et son attachement à la Maison grand-ducale.

Vers 17 heures Leurs Altesses Royales quittèrent Echternach, en répondant par des gestes de la main aux acclamations de la population, tandis que l'harmonie municipale exécutait le « Wilhelmus ».

\*

Ces visites officielles, au cours desquelles Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse eurent l'occasion de rencontrer les élus locaux et de se faire présenter les notabilités cantonales du pays, ont permis au peuple luxembourgeois d'exprimer son profond attachement à Leurs Altesses Royales et à la Maison grand-ducale.

Au cours des diverses manifestations populaires et patriotiques, particulières à chaque canton, la population a démontré avec éclat que la respectueuse affection portée à la dynastie, repose sur un profond sentiment national, et que la fidélité témoignée à Leurs Altesses Royales Madame la Grande-Duchesse Charlotte et Monseigneur le Prince de Luxembourg a été reportée entièrement sur Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse.

Ceci constitue, au début du nouveau règne de Son Altesse Royale le Grand-Duc, un témoignage vivant des liens indéfectibles qui existent entre le peuple luxembourgeois et la Maison grand-ducale.

## La Célébration du Remembrance Day

Les 26 et 27 juin 1965 a été célébré à Ettelbruck le Remembrance Day, au cours de diverses cérémonies et manifestations qui eurent lieu en présence de Son Altesse Royale Monseigneur le Prince, de plusieurs membres du Corps diplomatique, du Vice-Président du Gouvernement, du Ministre de la Force Armée et de nombreux généraux et officiers américains.

Les manifestations du 26 juin comprenaient notamment une importante exposition d'armes et de matériel militaire américain, des démonstrations de parachutistes de l'armée américaine, divers concerts, des rencontres sportives, ainsi qu'une soirée placée sous le signe de l'amitié américano-luxembourgeoise.

Le 27 juin, après une réception offerte en l'honneur des officiers américains à l'Hôtel de Ville d'Ettelbruck, un service religieux fut célébré à l'église paroissiale d'Ettelbruck. A l'issue du service religieux, une cérémonie eut lieu devant le monument aux morts d'Ettelbruck, où des couronnes de fleurs furent déposées par S. Exc. M. Elbridge Durbrow, Ambassadeur des Etats-Unis auprès de l'O.T.A.N. à Paris, et M. le D<sup>r</sup> Léon Mischo, Bourgmestre d'Ettelbruck. La matinée fut clôturée par un concert donné par la musique du Corps de la Garde grand-ducale.

Au début de l'après-midi eut lieu la grande cérémonie commémorative du Remembrance Day, devant le Monument du Général Patton, en présence de Son Altesse Royale Monseigneur le Prince, les membres du Corps diplomatique, les généraux et officiers supérieurs, de nombreuses personnalités luxembourgeoises et une foule extrêmement importante.

Des allocutions furent prononcées à cette occasion par le Bourgmestre de la Ville d'Ettelbruck, par S. Exc. Monsieur l'Ambassadeur Elbridge Durbrow, par le Général Andrew P. O'Mearo, Commandant en Chef de l'Armée américaine en Europe, le Lieutenant-Général R. M. Montgomery, Commandant en Chef de la Force aérienne américaine en Europe, et M. Marcel Fischbach, Ministre de la Force Armée.

Nous reproduisons ci-après le texte des allocutions de M. le D<sup>r</sup> Léon Mischo et de Monsieur le Ministre de la Force Armée :

*Allocution du Bourgmestre de la Ville d'Ettelbruck*

« Your Royal Highness,

As war veteran Yourself, You have always deigned to honor and enhance by your presence our Remembrance-Day ceremony : Please accept our grateful and most respectful homage.

Your Excellencies, Generals and Officers,

Dear Lieutenants John K. Waters and Micheal W. Totten,

Ladies and gentlemen,

For twenty years General George S. Patton and thousands of His glorious soldiers lie buried under a sea of white crosses at the Hamm cemetery in our bloodsoaked Luxembourg soil, which they have liberated from Hitlers tyranny and slavery.

Faithfully are gathered here today, at the foot of our National Memorial, their Excellencies the ambassadors of the USA, France, Belgium and Netherland, the commander in chief of the US Army in Europe, the representatives of the commanders in chief of the Nato Forces and the US Airforce in Europe, and many other high ranking generals and officers, our Luxembourg Ministers and military authorities and thousands of citizens to worship those who gave their lives for their ideals of freedom and justice. Is there a greater love than that of Him who gives his life for his friends ?

General Patton, the principal hero of the day, belonged to a family of dedicated soldiers who served the USA for several generations. His son and grand sons whom we have the pleasure and honor to greet among us, are carrying on this glorious tradition.

General Patton has more than fulfilled his lifetime ambition to become a great battlefield commander. But he also loved his men, was moved to tears when visiting the wounded, he always gave the entire credit of victory to them and in turn became the idol of his army.

In his fierce boldness and at the same time his humbleness before God and his sensibility towards men he is the representative of the ideal soldier.

He and those who served and died with him and for us left a message to our and the future generations : Let us keep alive their spirit of sacrifice and unselfishness, stay prepared and united to fight the enemies of democracy and justice. First of all let us preserve peace by spreading education and progress, by cultivating the high moral and christian ideals of human brotherhood.

This is the difficult, but only possible way of preserving the fruits of the victory won by their supreme sacrifice.

May God bless our liberators, their families and their country, the glorious United States of America.»

*Allocution du Ministre de la Force Armée*

« Your Royal Highness,

My dear Mayor of Ettelbruck,

Mister the Ambassador of the United States,

Excellencies,

Dear General,

Generals, Ladies and Gentlemen,

To-day, in the full splendor of summertime, we are assembled here to honour the memory of General George S. Patton, a great leader of World War II, and his gallant troops who fought a gigantic battle to repel a savage attack against the Liberty of Men and against the values of democracy.

We are deeply gratified that we are able to pay tribute to a great man in presence of two members of his family, who made a special trip to attend this ceremony.

The significance of this remembrance, every year, and since 1954, hardly needs emphasis; it highlights the magnitude of a powerful nation, faithful, as ever, to its traditional mission as Champion of Liberty and the Rights of Men, standing together with a small country in defence of freedom, peace, justice and security.

At Christmas 1944, here in Ettelbruck, the battle raged, for three days, the north of our country was occupied by the enemies and the south terrified by the thought that nazisme would take revenge upon citizens; only news of destruction, of imprisonment, of terror and oppression, the sound of artillery fire approaching more and more the Capital.

And by all these fears, suddenly the greatest and fastest movement of troops in history was done to save our native country. General Patton and his valant troops arrived just when the need for them was greatest.

It is generally admitted, that the battle of the Bulge, fought by the third army, in snow, mud and cutting cold, was the bloodiest operation, and that casualties during this campaign were the heaviest of any theatre of war.

It is fitting to recollect that many thousands of these soldiers are buried in the cemetery of Hamm, the soil they helped to liberate. And there still rests, among his brave soldiers, General George S. Patton, the great combat leader, who will be known in history as one of the greatest generals of the United States. During his life Patton was a soldier of untamable resolution, of inflexible confidence and persistent tenacity.

This monument, erected in 1953 in the place where the brave American troops stopped successfully the German army, will stand as a reminder to future generations, to the glory of the United States Army, to the everlasting friendship and gratitude of Luxembourg people and also as a symbol of our determination to live in liberty, peace and security.

Alas, peace is an aim and not an achievement.

Our fixed unwavering aim is and must be a just prosperous and enduring peace, based on partnership with free nations, in the respect of national aspirations. The defense forces which have been built up in NATO constitute a strong deterrent to aggression and add substantially to the free world's defensive power.

It is up to us to consolidate and to maintain the rules of democratic ideas and to overcome obstacles by our efforts, according to the best tradition of our country, in sympathy and friendship binding the great American Nation and our little country one to the other.

Let us all, in front of the flags which we see flying side by side, stand together and dedicate ourselves for a future free world.

Altesse Royale,  
Excellences,  
Mesdames, Messieurs,

Un peu plus de vingt années nous séparent de ce moment tragique où les armées de l'ennemi, dans

un ultime sursaut, essayèrent de réoccuper les pays dont elles avaient été chassées quelques mois plus tôt par l'avance victorieuse des armées américaines et alliées.

La guerre, à la face si hideuse, allait-elle nous priver à nouveau d'une liberté à peine recouvrée; allait-elle nous précipiter dans un désastre sans pareil, alors que les chars de von Rundstedt écrasaient vies humaines et biens sur leur passage; que la terrible Gestapo reprenait son activité odieuse: terrorisant, emprisonnant et fusillant dans sa rage patriotes, otages, assassinant de vieilles gens innocents et des adolescents à peine adultes, suspectés de désertion ou seulement d'aide à la désertion; la menace d'une réinstallation du pouvoir nazi avide de représailles allait-elle se réaliser?

Les souvenirs de ces jours effroyables s'estompent au fil des années; le recul du temps aidant, l'oubli menace d'effacer dans notre mémoire jusqu'à ce fait glorieux de notre Libération par les armées du Général George Patton, grand vainqueur de la Bataille des Ardenes.

La Ville d'Ettelbruck, depuis 1954, a relevé le défi contre l'oubli et, annuellement, elle prodigue des efforts de plus en plus grands pour célébrer avec dignité et éclat le „Remembrance Day”, où la mémoire de nos libérateurs américains est honorée dans le cadre de cérémonies émouvantes.

Le Gouvernement luxembourgeois tient à s'associer à cet hommage, ceci avec d'autant plus d'empressement que de hautes autorités américaines, civiles et militaires, rehaussent de leur présence cette commémoration, en témoignage concret de l'estime et de l'amitié qui lient nos deux peuples.

J'aurais mauvaise grâce à ne pas rappeler devant cette foule accourue de tous les coins du pays que l'Amérique s'est employée à deux reprises, en moins de 30 ans, à secourir l'Europe, — dont notre pays, — menacée de tyrannie; comment taire les sacrifices consentis par la jeunesse héroïque américaine, sur une terre étrangère, alors qu'ils ont suscité dans le cœur de notre population entière des sentiments inaltérables de reconnaissance, d'estime, de recueillement.

En pensant à cet allié avec lequel nous avons depuis des années des relations d'amitié étroites, concrétisées d'ailleurs depuis 1962 dans un traité d'Amitié, il m'appartient d'évoquer cette figure chevaleresque que fut le Général George Patton, Commandant de la 3<sup>e</sup> Armée, chef prestigieux et remarquable conducteur d'hommes, vainqueur de la Bataille des Ardenes et Libérateur de notre pays.

Sa ténacité, son courage physique, son obstination intransigeante parfois dans la poursuite de plans hardis, sont légendaires, autant que les hauts faits de ses troupes vaillantes. Selon les experts en stratégie, il a contribué dans une mesure prépondérante à l'effondrement subit des armées hitlériennes et, grâce à lui, la durée de la guerre a été écourtée de plusieurs mois, sans oublier qu'il a épargné à la Belgique et à notre pays un destin funeste.

Le Luxembourg garde une reconnaissance durable et une gratitude immuable à cet illustre disparu et

à ses soldats, dont il y a à peine quelques semaines nous avons honoré avec ferveur la mémoire sur le cimetière de Hamm, une terre qui a été libérée au prix d'un sacrifice suprême.

La paix acquise, il nous appartient de la consolider pour éviter le retour de guerres aussi meurtrières.

Dans un monde qui par moments traverse des crises inquiétantes, la grande organisation de défense qui est le Pacte Atlantique, est et restera, sans conteste, l'une des plus fortes espérances, le „détterent“ efficace contre toute agression et toute velléité d'hégémonie.

Il incombe à nos Gouvernements de consolider la confiance, l'unité d'action et la compréhension réciproque au sein de cette Alliance qui est solidement ancrée dans la conscience de nos peuples.

Soyons dignes de ceux que nous honorons aujourd'hui; ils ont fait leur devoir, à des moments cruciaux de notre histoire, pour que nous vivions libres; à nous de ne pas relâcher dans nos efforts dans la défense des créneaux de la citadelle. »

## La Conférence Internationale des Ouvriers de l'Industrie Sidérurgique et de l'Aluminium à Luxembourg

Du 28 juin au 1<sup>er</sup> juillet 1965 a eu lieu à Luxembourg la Conférence de l'Industrie de la Sidérurgie et de l'Aluminium, organisée par la Fédération Internationale des Ouvriers sur Métaux, sous la présidence de M. D.H. Davies, Co-président du Département de l'Acier de la Fédération Internationale des Ouvriers sur Métaux.

De nombreux délégués, représentant les travailleurs et leurs syndicats de 24 pays différents, prirent part aux travaux de cette conférence qui fut ouverte par une cérémonie inaugurale au cours de laquelle des allocutions furent prononcées par M. Albert Coppé, Vice-Président de la Haute Autorité de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, M. Antoine Wehenkel, Ministre de l'Economie Nationale et de l'Energie, M. Paul Wilwertz, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg, et M. Antoine Krier, Président de la Fédération nationale des Ouvriers du Luxembourg.

Nous reproduisons ci-après le texte de l'allocution prononcée par M. Antoine Wehenkel, Ministre de l'Economie Nationale et de l'Energie au cours de cette séance d'ouverture :

« Monsieur le Vice-Président de la Haute Autorité,

Monsieur le Bourgmestre,

Messieurs les Président, Secrétaire Général et Représentants de la Fédération Internationale des Ouvriers sur Métaux,

Messieurs,

Il me tient à cœur de souhaiter au nom du Gouvernement luxembourgeois, et au mien propre une

Après l'allocution du Ministre de la Force Armée, des fleurs furent déposées devant le Monument du Général Patton par Son Altesse Royale Monseigneur le Prince, S. Exc. Monsieur l'Ambassadeur Elbridge Durbow, M. Marcel Fischbach, Ministre de la Force Armée, les généraux américains Andrew P. O'Mearo et R. M. Montgomery et le Bourgmestre de la Ville d'Ettelbruck, tandis que retentit la « Sonnerie aux Morts », suivie des hymnes nationaux américain et luxembourgeois.

A l'issue de cette cérémonie officielle, différentes démonstrations spectaculaires des parachutistes américains et d'une formation acrobatique de chasseurs à réaction, ainsi que plusieurs exercices d'atterrissage, provoquèrent l'admiration et les applaudissements des milliers de spectateurs.

La journée fut clôturée par un grand feu d'artifice et une soirée amicale, en présence d'une foule impressionnante venue de toutes les régions du pays pour célébrer avec leurs amis américains le traditionnel Remembrance Day.

bienvenue cordiale aux nombreux participants à la conférence internationale de l'industrie de la sidérurgie et de l'aluminium.

J'admets volontiers que vos travaux débiteront sous un jour favorable. Le gage en est fourni par un double cadre; celui de la capitale du Grand-Duché avec sa tradition et sa vocation européenne, voire internationale, d'un côté, le fait, en deuxième lieu, que vos assises se tiennent au lieu habituel où se réunit le Conseil Spécial de Ministres de la CECA, doyenne des Communautés Européennes. Le sujet que vous avez choisi, tant dans l'optique économique que sociale, touche un produit de base régi par le traité de Paris et un produit de substitution, l'aluminium, aux multiples possibilités d'utilisation, qui est régi par le traité de Rome.

Voilà une cause supplémentaire de donner à vos délibérations une nette orientation internationale, étant entendu qu'il n'est pas possible de discuter valablement des deux secteurs en cause, de la technique de fabrication, de la commercialisation, des liens qui se tissent entre les unités de production, des aspects sociaux et économiques, sans emprunter une échelle qui tienne compte d'un marché aux dimensions internationales. Les idées qui jailliront de la discussion qui s'instaure sur un plan élargi, la confrontation d'expériences nationales nombreuses faciliteront l'élaboration de conclusions générales, d'ordre économique et social, que votre conférence formulera à bon escient au terme de quelques jours de travaux.

En présence d'un ordre de jour fort garni, prévoyant l'intervention d'une série de spécialistes, mon allocution est sujette à une double exigence :

Eviter le trop et le trop peu.

Si donc d'un côté je me propose de dire davantage que des paroles de bienvenue, j'aurai soin, en revanche, de ne pas empiéter trop sur le domaine réservé aux orateurs qui me suivront.

Je me limiterai donc à faire quelques réflexions d'ordre économique sur le sujet contrat retenu de vous brosser à larges traits une image sélective de l'économie luxembourgeoise et d'insister finalement sur l'interpénétration de l'économique et du social, tant à l'échelle nationale qu'internationale.

D'aucuns aiment comparer l'acier et l'aluminium à des frères ennemis. Bien que la métaphore soit jolie il n'y a pas lieu de dramatiser.

Certes, l'industrie de l'aluminium, plus jeune que celle du fer, se développe prodigieusement dans 25 pays et le progrès technique lui a donné et lui donnera des possibilités d'utilisation insoupçonnées.

Les 9 qualités, souvent à l'avantage de l'aluminium et de ses alliages en comparaison avec l'acier, soulignées dans l'excellente brochure sur l'industrie de l'aluminium dans le monde aux pages 10 et 11, expliquent largement cet état de choses.

Malgré certaines sautes de la conjoncture, on prévoit une production mondiale d'aluminium de 9,4 millions de tonnes d'ici à 1967, ce qui impliquerait pour différents grands pays producteurs des taux d'accroissement considérables. Le marché ascendant se poursuivra, l'élan se renouvelant sans cesse grâce à la stimulation des progrès technique et économique. Les pays se rendent compte des immenses avantages de l'aluminium; les barrières et protections tarifaires mises en œuvre en sont la conséquence. Monsieur Fritz Hellwig, membre de la Haute Autorité, a relevé dans son exposé remarqué à l'occasion du congrès sur l'utilisation de l'acier, organisé à Luxembourg du 28 au 30 octobre 1964, ce qui suit :

„Les calculs effectués permettent néanmoins de reconnaître qu'actuellement plus de 3% de la consommation d'acier sont supplantés par les matières plastiques et l'aluminium. Par ailleurs, 3% sont remplacés par le béton, le bois et l'éternit. Au total, le tonnage d'acier remplacé par matières concurrentes atteint 3,5 à 4 millions de tonnes en poids d'acier brut.”

Les frontières étant ainsi tracées, la sidérurgie se propose de passer à l'attaque pour arrêter ou compenser le fléchissement de la consommation d'acier.

Il faut songer à lancer de nouveaux produits, à étudier les propriétés mécaniques des aciers — une série de projets de recherche a été mise sur le chantier par la Haute Autorité, si mes renseignements sont exacts — et il faut envisager de fabriquer des produits plus légers.

Cette offensive va se dérouler dans un contexte où se présentent des difficultés objectives d'ordre particulier et général. La première série des difficultés résulte du fait que la consommation spécifique de l'acier diminue pour différentes raisons, parmi lesquelles la substitution de produits concurrents en est une de taille. Rentrent dans la même catégorie de difficultés celles qui tiennent à la croissance ralentie

de différents secteurs économiques. Une deuxième série de problèmes, ceux-là d'ordre structural, résulte de la capacité excédentaire de la production d'acier à l'échelle mondiale, état de choses qui doit manifestement influencer sur les conditions de concurrence pratiquées.

Les possibilités de production d'acier dans le monde ayant été estimées à 480 millions de tonnes en 1964, on mesure l'ampleur du phénomène.

Ces tonnages ont quelque chose de vertigineux. On s'explique dès lors mieux qu'un processus continu d'adaptation et de modernisation est en cours, donnant lieu à des investissements extrêmement coûteux.

On comprend aussi que des tendances se font jour pour apporter de l'ordre dans un état anarchique et que l'idée d'une harmonisation des protections tarifaires gagne du terrain dans les travaux du Kennedy Round.

J'ai insisté sur le contexte international parce que le moteur essentiel de l'économie luxembourgeoise est la sidérurgie. Tout ce qui touche la production de l'acier touche en même temps notre économie au cœur. Les fluctuations des prix à l'exportation mondiale — notre production sidérurgique étant exportée pour 98% — se traduit par des plus — ou des moins-values fiscales et influence nos termes de l'échange.

Les congressistes ont sans doute pu se rendre compte ce que la sidérurgie représente pour mon pays.

Que ce soit la région des terres rouges du sud du pays, les vastes usines qui y sont concentrées et qui documentent de la valeur du triangle économique Luxembourg - Lorraine - Sarre, que ce soient les bâtiments à l'ossature forte ou finalement l'arc élégant du nouveau pont Grande-Duchesse Charlotte, l'acier est présent, aux formes multiples.

La présence est des fois massive, envahissante. En d'autres endroits elle est discrète; la technique et la beauté s'y rencontrent.

Cela me fait penser quelquefois à Antoine de Saint Exupéry, qui a écrit dans sa „Terre des Hommes” :

„Il semble que la perfection soit atteinte quand il n'y a plus rien à retrancher. Au terme de son évolution, la machine se dissimule.”

Mais, délaissions le langage de poète, pour revenir à celui plus concret de l'économiste.

Voici quelques chiffres éloquentes :

La production sidérurgique de mon pays a atteint en 1964 un record avec 4,5 millions de tonnes. La production représente par tête d'habitant 13 tonnes d'acier et une valeur d'exportation par tête de 1000 dollars.

Nos sociétés métallurgiques occupent plus 26 000 ouvriers et employés. Le coût de remplacement des usines a été évalué à plus de 40 milliards de francs.

La localisation de l'industrie lourde dans le sud, la superficie du pays de 2600 km<sup>2</sup> et une population de quelques 320.000 habitants caractérisent le Grand-Duché et son économie.

Il s'agit d'une région socio-économique et fronta-



lière, qui vit des exportations et qui sur le plan interne pose des problèmes d'ordre régional.

Le déséquilibre est cependant en voie de correction. Plusieurs pôles de développement ont été établis dans le pays. Une trentaine d'industries de moyenne envergure ont été implantées. Je m'efforce d'orienter la politique d'expansion suivant les données économiques et sociales du moment. Il s'agira de tenir compte des problèmes de main-d'œuvre, de tisser des liens de complémentarité entre les entreprises existantes, de résoudre l'un ou l'autre problème régional, de porter une attention aux possibilités de la Moselle canalisée, bref de procéder sélectivement, dans une optique de moyen terme, avec un maximum de cohérence et de rationalité.

Mon pays ne disposant pas de ressources énergétiques primaires, l'ère de la mobilisation de nos ressources hydrauliques a été ouverte par la construction des barrages d'Esch-sur-Sûre et de Rosport.

Je viens d'assister il y a deux semaines à l'inauguration du poste de Heisdorf, devenu le point central du réseau de distribution électrique. Le courant y est amené, suite à la réalisation de l'usine de Vianden, par une ligne de 220 kV, directement depuis le réseau de la R.W.E.

La liaison Heisdorf - R.W.E. nous raccorde au puissant réseau de distribution de l'Allemagne de l'Ouest.

J'ai dit tantôt que je ne vous présenterais pas une photographie, mais une image sélective de notre économie. Force m'est donc de me limiter. Le choix m'a été dicté, tant par le sujet de votre congrès que par les responsabilités ministérielles qui sont les miennes. Aussi ne vous vais-je pas parler ni de l'agriculture, ni du secteur tertiaire, ni d'autres problèmes spécifiques.

L'image réduite à quelques lignes de force serait cependant incomplète si l'on ne vous signalait pas les expériences d'intégration de mon pays, qui font que le Luxembourg se passionne, je dirai, est obligé de se passionner pour tout ce qui concerne l'Europe.

La liste des expériences est longue :

- Zollverein en 1842,
- U.E.B.L. dès 1921, rajeunie par une refonte des protocoles effectuée il y a quelques mois,
- BENELUX,
- CEECA,
- Marché Commun.

Le vent du large et la solidarité de vastes marchés vivifient notre économie, mais lui posent également des problèmes d'adaptation et de restructuration. Il n'y a pas à y échapper. L'économie luxembourgeoise s'inscrit dans la perspective de l'intégration, qui, elle, nous donne d'immenses possibilités, mais nous crée aussi de nombreux problèmes. A un moment où le point de non-retour est atteint, où s'édifie une union économique aujourd'hui, politique demain, avec toutes ses règles de jeu et ses nombreux mécanismes, l'orientation nouvelle à prendre devient évidente.

Elle devient même lumineuse dans un endroit où les antagonistes se sont souvent affrontés et où deux mondes se sont entre-choqués.

Que devient l'homme, le travailleur aux acceptions multiples dans cette expérience que nous vivons ? J'estime que la réponse est simple. Il doit être au centre des préoccupations, sous peine de vider la notion d'intégration de toute substance.

Il appartiendra à d'autres orateurs compétents de présenter clairement leurs vues, de dresser le catalogue des revendications.

Je m'en tiendrai à quelques idées générales. Les progrès technique et économique doivent favoriser l'élévation du niveau de vie et l'égalisation des chances.

Ces buts ont été repris textuellement dans les articles fondamentaux des traités de Paris et de Rome. Le concept de démocratie économique n'est mal interprété que par ceux qui ne sont pas grands clercs dans les choses économiques.

L'homme naît libre, la dignité humaine exige qu'il soit affranchi des servitudes qui l'accablent, qu'elles soient d'ordre national, philosophique ou autre.

Le droit de contestation du travailleur n'est pas le seul à être sauvegardé; il doit évoluer, s'affiner, déboucher sur le dialogue, la responsabilité et la participation.

L'œuvre législative est d'ailleurs en cours dans beaucoup de pays. Petit à petit elle est appelée à concrétiser des droits qui se révèlent être élémentaires et fondamentaux.

La civilisation au sens matériel du terme n'est pas seule à poser des exigences.

Le loisir, la culture, l'éducation en sont partie intégrante.

Monsieur Louis Armand, lors de son admission à l'Académie Française au mois de mars 1964, a eu cette phrase admirable :

„Ainsi donc, au lieu de provoquer l'écrasement de l'homme, comme on pourrait être enclin à le prétendre, après un examen superficiel des premières conséquences de cette évolution, la technique est à même de faciliter un épanouissement qui jusqu'à présent n'a été l'apanage que de sujets bien doués et favorisés par la chance", et personnellement j'y ajouterai „par la fortune”.

La dignité de l'homme et du travailleur exige aussi qu'on s'en préoccupe dans l'expérience d'intégration. Certains principes du Traité de Rome seraient à développer, à fonder dans une politique sociale qui n'existe qu'en état embryonnaire.

Les instruments précieux du Traité de Paris, ses possibilités d'intervention en matière sociale, la mise à contribution du fonds spécial pour la construction de logements d'ouvriers ne doivent pas être oubliés ultérieurement lorsqu'il s'agit de modeler la fusion des Communautés.

On ne devra pas non plus oublier que l'Europe ne se fera que démocratiquement et que sa vitalité dépendra pour une large part de la place qu'elle réservera dans son échafaudage complexe à l'homme.

Voilà, Messieurs, quelques réflexions que je me suis permis de formuler à l'ouverture de la conférence de la Fédération Internationale des Ouvriers sur Métaux.

Je souhaite vivement que vos travaux soient couronnés de succès, ceci au profit de votre mouvement et du progrès économique et social. »

Les travaux de la conférence portèrent plus particulièrement sur la situation économique; l'évolution des marchés nationaux et du marché mondial de l'industrie de l'acier; sur l'industrie de l'aluminium dans le monde; la répercussion des techniques nouvelles sur la structure et l'évolution sociale dans l'industrie sidérurgique, notamment la sécurité au travail, la formation et la réadaptation profession-

nelles dans l'industrie sidérurgique, ainsi que les conséquences de la répercussion des techniques nouvelles sur les systèmes de salaires et sur l'emploi.

L'ordre du jour prévoyait en outre un rapport du secrétariat général sur les conditions de travail, les salaires, les vacances, la durée du travail, etc.

A l'issue de la conférence de la Fédération Internationale des Ouvriers sur Métaux, d'importantes résolutions furent adoptées par les participants des 24 pays réunis à Luxembourg.

## L'Inauguration du poste de transformation et de répartition d'énergie électrique à Heisdorf

Le 21 juin 1965 a eu lieu à Heisdorf l'inauguration du nouveau poste de transformation et de répartition d'énergie électrique, qui est désormais le nœud central de l'alimentation du réseau de la Compagnie grand-ducale d'Electricité (CEGEDEL). Cette nouvelle réalisation est due aux efforts conjoints des services gouvernementaux et de la CEGEDEL, et contribuera efficacement à une meilleure répartition d'énergie dont les besoins ont décuplé au cours des trente dernières années.

Le réseau, établi initialement vers 1930, fait l'objet, chaque année, de renforcement et de constructions nouvelles. Bien que la zone de distribution et la population desservie n'aient guère changé, le réseau de transport à 65.000 Volts a été porté, depuis l'origine de la concession accordée à la Compagnie grand-ducale d'Electricité, c'est-à-dire depuis 1931, de 25 à 240 km, les réseaux de distribution à haute et à basse tension de 1.575 à 2.720 km, le nombre des postes de transformation locaux de 380 à 680 et la puissance des transformateurs installés dans ces postes de 11.600 à 52.500 kilovoltampères.

Au cours de la seule année 1964 ont été construits, outre le poste de transformation de Heisdorf, une centaine de km de lignes de transport à 65.000 Volts, une vingtaine de km de lignes de distribution à 15.000 ou 20.000 Volts, également une vingtaine de km de lignes de distribution à basse tension et une quarantaine de postes de transformation.

Rappelons encore qu'en 1964, les ventes d'énergie se sont élevées à 244.763.305 kWh contre 222.388.765 kWh en 1963.

La cérémonie d'inauguration du nouveau poste de transformation et de répartition de Heisdorf a eu lieu le 21 juin, en présence de très nombreuses personnalités de la vie publique et du monde industriel, financier, économique et religieux. Le Gouvernement y était représenté par M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, M. Henry Cravatte, Vice-Président du Gouvernement, Ministre de l'Intérieur, M. Pierre Grégoire, Ministre de l'Education Nationale, M. Antoine Wehenkel, Ministre

de l'Economie Nationale et de l'Energie, et M. Raymond Vouel, Secrétaire d'Etat à la Santé Publique.

Devant cette nombreuse assistance, M. Antoine Wehenkel, Ministre de l'Economie Nationale et de l'Energie, prononça une allocution dont nous reproduisons le texte ci-après :

« Monsieur le Ministre d'Etat,  
Mes chers collègues,  
Monsieur le Président,  
Messieurs,

Nous sommes réunis pour inaugurer une réalisation due aux efforts conjoints des services gouvernementaux et de Cegedel, réalisation d'aspect plutôt sobre, mais d'une importance fondamentale, puisqu'elle assure une nouvelle orientation à notre alimentation énergétique.

Aussi ai-je à cœur de saluer, en les remerciant bien cordialement d'être venues, toutes les autorités et hautes personnalités qui ont tenu à marquer par leur présence le grand intérêt qu'elles attachent à l'achèvement du Poste de Heisdorf, point central de notre nouveau système de distribution d'énergie électrique.

Je salue plus particulièrement la présence de Monsieur Marcel Clement, président du Conseil d'Administration de Cegedel, de Monsieur Louis Leconte, Administrateur-Directeur Général de Cegedel, des membres du Conseil d'Administration de Cegedel et de son Directeur Monsieur Baldauff, ainsi que ses ingénieurs et techniciens. Cegedel en collaboration étroite, tant technique que financière, avec les instances gouvernementales ont su créer l'aménagement que nous allons visiter tout à l'heure. Que tous ceux qui de près ou de loin ont collaboré à cette réussite soient remerciés en ce moment.

Monsieur le président Clement, plus compétent que moi en cette matière, vous exposera tantôt les données techniques, qui vous permettront de situer l'importance du nouveau poste dans l'ensemble de la politique d'alimentation énergétique du Grand-Duché, et nos ingénieurs vous guideront à travers les installations en vous donnant les explications techniques nécessaires. Je pourrais donc me distancer de mon

penchant pour tout ce qui est technique et rationnellement conçu, pour vous exposer quelques considérations d'un autre ordre.

Mais avant de le faire, je voudrais encore accomplir un devoir de gratitude profonde envers mes prédécesseurs les Ministres Bodson, Schaffner et Grégoire. En effet, la mise en service de ce poste de Heisdorf constitue le maillon décisif d'efforts continus et hardis, qui ont réussi à donner à notre politique énergétique cette orientation nouvelle, sans laquelle tous les efforts d'expansion industrielle et économique de notre pays resteraient vains. Les initiatives successives de mes prédécesseurs ont été couronnées de succès et il m'est un devoir agréable de les en féliciter bien sincèrement.

Nous regrettons bien vivement qu'une grave intervention chirurgicale ait tenu à l'écart de notre manifestation d'aujourd'hui le Président Bodson. Nous lui souhaitons une prompte convalescence, afin qu'il puisse encore longtemps jouir de notre reconnaissance et de notre estime. Car c'est lui qui, après la Libération a imprimé tout son dynamisme au démarrage des projets de mobilisation de nos ressources d'énergie hydraulique. C'est sous son autorité et sous celle de Monsieur le Ministre Schaffner qu'ont été menées à bien les réalisations, dont les chantiers spectaculaires ont intéressé tant de visiteurs à Esch-sur-Sûre, à Rosport, à la Moselle et surtout à Vianen, où s'élève maintenant la station de pompage la plus puissante du continent. Parallèlement s'est effectué un travail complémentaire moins spectaculaire mais tout aussi nécessaire et utile, celui de l'adaptation du réseau d'alimentation et de distribution, dont la phase finale s'est accomplie sous l'impulsion de Monsieur le Ministre Grégoire.

Notre gratitude s'adresse cependant aussi aux hauts fonctionnaires et experts qui ont soutenu les Ministres successifs dans leurs efforts et surtout à cette cohorte d'ingénieurs et techniciens inconnus du grand public, qui n'ont cessé de travailler dans le silence de leurs bureaux ou dans le bruit des usines et chantiers, pour réaliser cette œuvre d'ensemble grandiose dont profitera dorénavant notre pays tout entier.

Le grand public a été gâté par l'essor prodigieux de la technique à tel point que la moindre petite panne d'électricité, le moindre retard d'adaptation des installations techniques le met en transes. Il aime critiquer et combler de reproches ces pauvres agents techniques et oublie l'extraordinaire somme de bienfaits et de confort que ces mêmes techniciens lui ont apporté aux cours des dernières décennies.

L'essor de l'industrie électrique est, il convient de le rappeler de temps en temps, relativement récent. En un court laps de temps, un demi-siècle à peine, l'électricité a conquis une importance déterminante dans tous les secteurs de notre vie moderne. Dans aucun domaine de son activité l'homme d'aujourd'hui ne peut plus renoncer à l'aide que lui apporte l'électricité. Immatérielle, souple et puissante elle s'est introduite partout. Elle est devenue l'auxiliaire indispensable de l'homme, dont elle a profondément modifié la façon de vivre.

Il n'arrive que trop souvent que l'homme moderne ne s'en rende plus compte, tellement il s'est habitué

à utiliser à tout moment et partout, l'électricité. Nos pères, nos grand-pères parlaient encore avec admiration de la „Fée Electricité”, qui leur prodiguait chaque jour de nouveaux bienfaits miraculeux.

L'éminent savant et industriel Edmond Roux estime que nul titre que celui de „Fée” ne pouvait être mieux choisi, les manifestations de l'électricité „tenant souvent de la magie et de la féerie”.

Edmond Roux nous invite à „bien réfléchir aux commodités qu'elle nous apporte” et invoque „la charmante légende d'après laquelle la fée toute puissante, pour combler ses protégés de bienfaits, donne naissance sous sa baguette magique à une foule de lutins, qui, doués d'une activité inlassable, accomplissent toutes les tâches, les plus simples comme les plus rebutantes”.

„La lampe et la cuisinière électrique, le fer à repasser, l'aspirateur, le frigidaire, la machine à laver, le poste de radio qui nous entourent, ne sont-ils pas autant de lutins dévoués et infatigables, qui sont en permanence à notre disposition . . .”. „Mais à côté de ces lutins, familiers de nos logis, il y a aussi les bons géants, puissants et dociles qui, dans les industries les plus diverses, ont pris à leur charge les travaux les plus rudes et les plus difficiles que l'effort conjugué de milliers d'hommes ne serait pas capable de mener à bien.”

Ces lutins et ces géants, Messieurs, ne sont rien d'autre que les kilowattheures, les kWh, qui accourent à la vitesse de nos pensées sur les longues lignes de nos réseaux de distribution. Il suffit de pousser un bouton, de tourner un commutateur ou d'enclencher un disjoncteur pour qu'une machine lointaine, se trouvant à un endroit ignoré de nous, produise exactement le nombre de kWh que nous réclamons et qu'ils soient amenés au lieu où nous en avons besoin.

C'est à dessein que j'ai rappelé ce conte de fée, pour mieux vous faire ressentir non seulement l'envergure du progrès réalisé mais aussi ce caractère spécifique de l'électricité, caractère que l'on ne retrouve dans aucune autre forme d'énergie. Dans le cas de l'électricité, en effet, la production, le transport et la consommation sont indissolublement liés. En d'autres termes, il faut une liaison matérielle entre le lieu de production et le lieu de consommation. De plus la quantité d'énergie est divisible à l'infini et elle peut et doit être répartie en tous lieux selon les désirs du consommateur.

A tout cela s'ajoute encore ceci, c'est que le courant électrique n'existe pas dans la nature, il doit être créé de toutes pièces par la transformation d'autres sortes d'énergie, dites primaires.

Cherchons à appliquer ces quelques considérations à la situation qui se présente dans notre pays. Une première constatation s'impose; nous sommes extrêmement pauvres en énergie primaire. A part quelques possibilités réduites d'exploitation de nos ressources en énergie hydraulique nous n'avons rien, ni houille, ni pétrole, ni gaz naturel. Par contre nos besoins en énergie sont énormes. Grâce à l'existence de notre sidérurgie, la consommation d'énergie par tête d'habitant dépasse celle des autres pays. Mais

c'est aussi grâce à cette industrie, dont les hauts fourneaux travaillent en utilisant une énergie primaire importée de l'étranger sous forme notamment de coke, que tous les besoins d'énergie électrique du pays ont pu être couverts pendant de longues années.

Aussi le réseau de distribution général du pays fut-il conçu dès le début au départ des grandes centrales thermiques de notre sidérurgie. Son orientation allait du Sud vers le Nord.

Mais dès la Libération il était facile de prévoir que cette situation ne pouvait pas durer indéfiniment. La loi de croissance implacable, qui prévoit depuis quelques décennies déjà, et pour longtemps encore, un doublement des besoins en énergie électrique tous les dix ans, exigeait impérativement la recherche de nouvelles ressources.

Ce fut l'ère de la mobilisation de nos ressources hydrauliques, par la construction des barrages d'Esch-sur-Sûre et de Rosport, qui conduisit à des injections de courant en des points plus ou moins périphériques du réseau Cegedel.

Le projet de l'Our, primitivement prévu pour une injection du même genre, conduisit heureusement au cours de son élaboration à une conception fort différente. Sa réalisation en commun avec la RWE, dont je me plais à saluer cordialement les délégués ici présents, a permis de satisfaire pour une dizaine d'années au moins nos besoins énergétiques. Le courant dont dispose notre pays à la suite de la réalisation de l'usine de Vianden nous est amené par une ligne majestueuse à 220 kV, directement depuis le réseau de la RWE à ce poste de Heisdorf, qui devient donc le point central du réseau de distribution de Cegedel.

L'orientation de la distribution a donc changé radicalement. Elle ne se fait plus du Sud vers le Nord, mais s'effectue radicalement au départ de Heisdorf.

En ce moment encore les grands centres urbains du Sud s'alimentent au départ des centrales thermiques de la sidérurgie. Mais les besoins croissants de nos usines sidérurgiques, qui heureusement ne cessent de se moderniser, font entrevoir que la production de leurs grandes centrales thermiques devra leur être réservée.

Une nouvelle liaison puissante se construit d'ores et déjà au départ de Heisdorf vers le Sud. En jargon technique nous l'avons dénommée la „Boucle Sud". Mais là ne s'arrêtera pas l'extension, car le moment viendra, où nos usines feront appel à Heisdorf. Aussi une nouvelle jonction s'imposera-t-elle. Elle s'intégrera dans un grand projet dont l'étude devra maintenant prendre consistance.

Déjà la liaison Heisdorf-RWE nous raccorde à l'un des plus puissants réseaux de distribution de l'Europe, celui de l'Allemagne de l'Ouest, qui à son tour est interconnecté aux autres grands réseaux européens. Déjà maintenant les lignes internes de notre industrie sont connectées au réseau de Linalux. La sécurité de l'alimentation en courant électrique de nos campagnes se trouve singulièrement renforcée par ces interconnexions. Elle le serait bien plus encore, le jour où la ligne RWE-Heisdorf serait prolongée au-

delà de nos usines au poste de Moulaine de l'EdF. Voilà le projet qui retient en ce moment toute mon attention.

Mais il faut voir plus loin et préparer un avenir encore plus lointain. De nouvelles ressources hydrauliques peuvent être ouvertes. Les projets existants devront être poursuivis. Peut-être pourrions-nous profiter des possibilités qu'offre le transport à bon marché sur la Moselle, pour voir s'y installer une centrale thermique importante. Enfin le progrès technique en matière nucléaire n'a pas dit son dernier mot.

Les tâches devant lesquelles se trouvent les responsables de notre concessionnaire Cegedel et dans une mesure plus forte encore mes collaborateurs du Département de l'Energie et du Service gouvernemental de l'Electricité sont donc considérables. Je sais que leur dévouement à la cause publique est sans limite et que je peux leur faire entière confiance. Je considère comme une des tâches les plus impérieuses et urgentes que j'ai devant moi de donner une structure organique plus forte et plus efficace aux services du Ministère de l'Energie, afin que notre Etat puisse disposer du meilleur instrument possible pour assurer l'alimentation du Grand-Duché en énergie électrique sans laquelle ne pourra se réaliser son essor économique. »

Après l'allocution du Ministre de l'Economie Nationale et de l'Energie, M. Marcel Clement, Président du Conseil d'Administration de la Compagnie grand-ducale d'Electricité, s'adressa aux invités d'honneur. Nous reproduisons également le texte de cette allocution en raison de sa valeur documentaire :

« Monsieur le Ministre d'Etat, Président  
du Gouvernement,  
Messieurs les Ministres et  
Secrétaires d'Etat,  
Monseigneur,  
Messieurs,

Monsieur le Ministre de l'Economie Nationale et de l'Energie a bien voulu m'associer à lui pour cette inauguration des installations du poste de Heisdorf, réalisées sous son autorité par le Service de l'Electricité de l'Etat et par Cegedel. J'exprime à Monsieur le Ministre de l'Economie Nationale et de l'Energie ma profonde gratitude.

Avant de vous présenter les installations du poste de Heisdorf, devenu le nœud central de l'alimentation du réseau de Cegedel, il convient que je retrace rapidement les raisons qui ont conduit à cette réalisation.

Vous savez que l'énergie électrique était fournie à Cegedel par les Sociétés métallurgiques du pays, de concert avec les Centrales hydroélectriques construites par l'Etat à Esch-sur-Sûre et Rosport, et quelques centrales privées de minime importance.

Lors de l'octroi de la concession à la Société Electrique de l'Our pour la construction et l'exploitation de la Centrale de Vianden, le Gouvernement s'était assuré auprès de cette Société la fourniture, à des conditions favorables, de l'énergie électrique nécessaire à la distribution publique. Pour des raisons techniques, la Centrale recevant l'énergie de pompage du réseau allemand et débitant par conséquent

sur ce même réseau l'énergie produite, il n'avait pas paru opportun de réaliser une liaison directe entre la Centrale de Vianden et le réseau de Cegedel, et il fut convenu entre le Gouvernement et la Société Electrique de l'Our, que l'énergie serait livrée à 220.000 Volts par l'intermédiaire du réseau allemand, à la frontière germano-luxembourgeoise, près de Wasserbillig.

Les conditions de l'achat de l'énergie à cette source devant se trouver plus favorables, Monsieur le Ministre de l'Energie et Cegedel étaient convenus que tout le bénéfice réalisé à l'achat, par rapport aux conditions antérieures, reviendrait aux consommateurs sous forme de diminution des tarifs de vente. En échange Cegedel demandait seulement au Gouvernement qu'elle n'eût équitablement pas à supporter de frais nouveaux pour la construction d'ouvrages résultant directement et nécessairement du changement d'alimentation de son réseau.

C'est ainsi que le Gouvernement décida de prendre à charge de l'Etat les frais de l'amenée de l'énergie de la Société Electrique de l'Our jusqu'au réseau de Cegedel, au point central de Heisdorf, près du plus gros centre de consommation, à savoir la Ville de Luxembourg. La ligne à 220.000 Volts de la frontière à Heisdorf et le poste de transformation de 220.000 à 65.000 Volts furent donc construits par les soins de l'Etat, Cegedel prêtant gracieusement son concours en participant aux études et à certains travaux accessoires, tels que la recherche des autorisations d'implantation des supports et de surplomb des conducteurs, les acquisitions et l'aménagement des terrains, etc. . . .

L'énergie étant ainsi livrée à la sortie des transformateurs 220.000/65.000 Volts à Cegedel, il lui incombait d'en assurer la répartition dans tous le pays. Elle se devait d'éviter, dans la mesure du possible, que tout l'ensemble du réseau, relié au même point de livraison, fût troublé par un incident fortuit survenant sur une quelconque des lignes qui en émanent. D'où la conception du poste de répartition à 65.000 Volts, construit par Cegedel à ses frais, et qui rend pratiquement indépendantes les unes des autres les lignes émanant de ce poste pour porter l'énergie aux diverses régions du Pays.

La ligne à 220.000 Volts à deux ternes indépendants capables de transporter chacun une puissance de 200.000 kilowatts, a une longueur de 29 km sur le territoire du Grand-Duché. Vous pouvez en apercevoir d'ici les derniers pylônes majestueux, à l'arrivée au poste.

Quant au poste extérieur, la partie 220.000/65.000 Volts, construite par l'Etat, comprend :

- 2 cellules d'arrivées des deux ternes de la ligne 220.000 Volts
- 2 jeux de barres collectrices à 220.000 Volts
- 2 transformateurs 220.000/65.000 Volts de chacun 100.000 kilovoltampères
- 2 cellules de départ vers les transformateurs
- 1 cellule de couplage des jeux de barres.

La partie du poste extérieur construite par Cegedel à ses frais et exploitée à 65.000 Volts comprend :

- 2 cellules d'arrivée des transformateurs 220.000/65.000 Volts
- 2 jeux de barres collectrices
- 10 cellules de départ des 10 lignes principales à 65.000 Volts qui portent, à partir de Heisdorf, l'alimentation à tout le pays
- 1 cellule de couplage des jeux de barres
- 1 cellule comprenant un transformateur 65.000/15.000 Volts pour l'alimentation du réseau 15.000 Volts régional.

Les cellules à 220.000 ou 65.000 Volts, contiennent tout le gros appareillage nécessaire pour la mise en — ou hors — tension des jeux de barres et des transformateurs, ainsi que pour la mesure de l'énergie fournie et la protection du matériel contre les surtensions, les décharges atmosphériques et les avaries accidentelles.

Ces cellules sont équipées de disjoncteurs à ouverture et fermeture automatiques et ultra-rapides, qui permettent à la fois de protéger les installations et de refermer les circuits en un temps très court (2 dixièmes de seconde) après un incident passager disparaissant instantanément.

Un bâtiment d'exploitation, dans lequel vous vous trouvez actuellement, a été construit pour abriter le dispatching, c'est-à-dire les installations, à basse tension, de commande, de mesure, et de protection, communes ou non aux deux parties du poste extérieur, ainsi que les Services d'Exploitation du nouveau Centre de Heisdorf, destiné à remplacer le Centre de Mersch dont les locaux étaient devenus trop étroits en raison de l'extension prise par notre Société.

Grâce à l'automatisation très poussée des manœuvres, les postes extérieurs et le dispatching sont, en circonstances normales, surveillés et commandés par un seul homme, sous l'autorité du chef de poste. L'entretien exige évidemment l'intervention d'autres agents.

Au bâtiment d'exploitation ont été ajoutées six maisons d'habitation destinées à loger le personnel nécessaire pour assurer les interventions urgentes au poste ou dans la distribution régionale.

Puisque ces réalisations, qu'elles soient celles de l'Etat ou celles de Cegedel, ont été faites pour le bien de la distribution d'électricité, je tiens à exprimer mes remerciements à toutes les entreprises — trop nombreuses pour que je puisse les citer nommément — qui ont œuvré, souvent au milieu de difficultés sérieuses, pour mener à bien les constructions imposantes de ce poste.

Si nous vous présentons aujourd'hui les réalisations du poste de Heisdorf, exécutées dans une parfaite unité de vues avec les Services de Monsieur le Ministre de l'Economie Nationale et de l'Energie, nous tenons à préciser que là ne se sont pas bornés au cours des dernières années, les travaux de construction de Cegedel.

D'une part une boucle à 65.000 Volts d'une longueur d'environ 60 km et plusieurs postes de sectionnement et de transformation de 65.000 à 15.000 Volts ont dû être établis pour porter à partir de

Heisdorf l'énergie dans le Sud du Pays, alimenté jusqu'à l'année dernière à partir des points de livraison des Sociétés métallurgiques à Belval, Differdange et Rodange.

D'autre part la croissance des besoins de notre clientèle, qui ont décuplé au cours des trente dernières années, exige de nous des efforts constants pour les satisfaire. Le réseau, établi initialement vers 1930, doit être l'objet, chaque année, de renouvellements, de renforcements, de constructions nouvelles, très coûteux. Et, sans pouvoir espérer une perfection qui n'est pas dans l'ordre des choses humaines, le matériel n'étant pas plus que les hommes susceptible de cette perfection, nous ne manquons pas de faire tout notre possible pour que la qualité et la continuité de notre service tendent constamment vers le mieux.

Bien que notre zone de distribution et la population desservie n'aient guère changé, notre réseau de transport à 65.000 Volts a été porté, depuis l'origine de la concession, c'est-à-dire depuis 1931, de 25 à 240 km, les réseaux de distribution à haute et basse tensions de 1.575 à 2.720 km, le nombre de nos postes de transformation locaux de 380 à 680, la puissance des transformateurs installés dans ces postes de 11.600 à 52.500 kilovoltampères.

En outre l'automatisation des manœuvres a été considérablement développée, de façon à tendre vers la réduction au strict minimum de la durée des interruptions quasi inévitables du service, dues essentiellement à des phénomènes météorologiques (orages, tempêtes, brouillard, gelées, etc. . . .), à l'imprudence de tiers ou à des défaillances du matériel.

Au cours de la seule année dernière ont été construits, en outre du poste Heisdorf :

95 km de lignes de transport à 65.000 Volts

21 km de lignes de distribution à 15.000 ou 20.000 Volts

23 km de lignes de distribution à basse tension

41 postes de transformation de 15.000 à 220 Volts et je passe sur les améliorations et renforcements divers apportés aux réseaux.

Le Personnel de Cegedel a certes droit, pour toutes ces réalisations, à des éloges que je ne voudrais pas manquer de lui adresser.

Notre budget annuel de constructions, pour l'année en cours et chacune des suivantes, se tiendra entre cinquante et cent millions de francs par an.

Malgré ces lourds investissements, nous ne prétendons pas que tout soit pour le mieux. Certaines réclamations nous parviennent, résultant généralement d'extensions des réseaux ou d'accroissements importants des consommations d'électricité dans des zones d'habitation développées récemment loin de nos postes, extensions et accroissements qui entraînent des chutes de tension imprévues dans les réseaux. Nous nous efforçons toujours d'y parer, mais il nous est souvent difficile de les prévoir et plus encore d'apporter très rapidement les correctifs nécessaires.

Nos investissements nouveaux ayant porté avant tout, au cours des dernières années, sur l'extension et le renforcement de l'armature essentielle que constitue notre réseau de transport et de distribution à haute tension, notre programme pour l'année en cours et les suivants comporte la révision systématique de tous les réseaux locaux à basse tension.

Nos travaux, qui s'étendent sur tout le territoire du Grand-Duché, ne sont pas sans léser parfois des intérêts privés. Notre Service, d'utilité publique, exige souvent l'implantation de nos ouvrages sur des terrains privés, la suppression ou au moins l'élagage d'arbres dangereux pour la sécurité de la distribution publique, et certaines restrictions aux possibilités de construction. Nous demandons à tous ceux à qui nous sommes obligés, bien à regret, d'imposer ces gênes, de bien vouloir consentir de bon gré ce sacrifice à l'intérêt général.

A l'issue de cet exposé, nous croyons de notre devoir de dire à Monsieur le Ministre de l'Economie Nationale et de l'Energie, ainsi qu'à Messieurs les Ministres qui l'ont précédé au département responsable de l'Electricité, toute notre gratitude pour leur haute compréhension des problèmes qui caractérisent notre entreprise et pour l'absolue loyauté qui a régné dans les relations entre le Gouvernement et son Concessionnaire. Nous vous donnons l'assurance, Messieurs, que Cegedel ne faillira pas à sa tâche et qu'elle se fera, comme par le passé, un devoir et un honneur de servir le Pays avec le plus grand dévouement. »

La cérémonie d'inauguration fut clôturée par une visite des installations du nouveau poste de transformation et de répartition de Heisdorf, et une réception offerte en l'honneur des personnalités par la CEGEDEL.

## Nouvelles de la Cour

Le 4 juin 1965, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience de congé Son Excellence Monsieur William R. Rivkin, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire des Etats-Unis d'Amérique.

\*

Le 9 juin 1965, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience Son Excellence Monsieur David Dacko, Président de la République Centrafricaine, en présence de Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur Guérillot.

\*

Le 10 juin 1965, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience de congé Son Excellence Monsieur Pétur Thorsteinsson, Ambassadeur d'Islande.

\*

Le même jour, Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse ont reçu en audience, en présence du Président et des Membres de la Cour de Justice des Communautés Européennes, les Présidents et Procureurs Généraux des Juridictions suprêmes des six Pays faisant partie du Marché Commun.

\*

Un communiqué du Département du Grand Maréchal de la Cour en date du 22 juin 1965 annonce qu'à l'occasion de la célébration publique de l'Anniversaire de Naissance de Son Altesse Royale le Grand-Duc, des listes d'inscription sont déposées au Palais de Luxembourg et au poste de Gendarmerie du Château de Berg.

\*

Le 21 juin 1965, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience Son Excellence Madame Johanna

Monschein, qui Lui a remis les lettres l'accréditant à titre d'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire d'Autriche.

\*

Le 24 juin 1965, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience de congé Son Excellence Monsieur Albertus B.F. Burger, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire d'Afrique du Sud.

\*

Le même jour, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience de congé Son Excellence Monsieur Stig Unger, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de Suède.

\*

Un communiqué du Département du Grand Maréchal de la Cour en date du 25 juin 1965 annonce que, répondant à l'invitation de Son Excellence Monsieur le Président des Etats-Unis du Brésil, Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse Se rendront en visite officielle au Brésil du 13 au 17 septembre 1965.

## Conseil de Gouvernement

### Réunions durant le mois de juin

Le Conseil de Gouvernement s'est réuni deux fois durant le mois de juin 1965 sous la présidence de Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement.

Le 4 juin 1965, le Conseil de Gouvernement a délibéré sur la prochaine promotion dans les ordres nationaux, sur l'installation des institutions européennes dans les immeubles de Kirchberg ainsi que sur des affaires d'administration interne.

Il a, en outre, décidé de saisir la Commission de Travail de la Chambre des Députés d'un projet d'arrêté grand-ducal modifiant et complétant l'arrêté grand-ducal du 22 avril 1963 portant nouvelle fixation et réglementation du salaire social minimum.

Lors de la réunion du 18 juin 1965, le Conseil de Gouvernement a entendu un rapport de Monsieur

le Ministre d'Etat sur les résultats du Conseil de Ministres de la C.E.E. du 15 juin 1965.

Il a ensuite eu un échange de vues sur la politique viticole du Gouvernement et il a confirmé l'orientation de cette politique vers une production de vins de qualité, aussi bien pour les vins de consommation courante que pour les crus.

Le Conseil de Gouvernement a également délibéré sur les problèmes financiers de la Ville de Luxembourg et a entamé la mise au point du projet de loi établissant le statut légal de la Résistance.

Il a finalement délibéré sur une série de problèmes immobiliers.

## Nouvelles diverses

### Réunion ministérielle de l'U.E.O. à Luxembourg

Les 29 et 30 juin 1965 a eu lieu à Luxembourg la réunion ministérielle de l'Union de l'Europe Occidentale, sous la présidence de S. Exc. M. Pierre

Werner, Président du Gouvernement luxembourgeois, Ministre des Affaires Etrangères.

A cette réunion prirent part M. G. Schröder, Ministre des Affaires Etrangères de la République

Fédérale d'Allemagne, M. H. Fayat, Ministre adjoint aux Affaires Etrangères de Belgique, M. L. M. Habib-Deloncle, Secrétaire d'Etat français aux Affaires Etrangères, M. A. Fanfani, Ministre des Affaires Etrangères d'Italie, M. J. M. A. H. Luns, Ministre des Affaires Etrangères des Pays-Bas, et le Rt. Hon. M. Stewart, Secretary of State for Foreign Affairs (Grande-Bretagne), accompagnés des Ambassadeurs des sept pays membres de l'U.E.O. à Londres, de leurs Ambassadeurs accrédités à Luxembourg, et de plusieurs hauts fonctionnaires des Ministères des Affaires Etrangères.

A cette réunion prirent part également M. Iweins d'Eerhoutte, Secrétaire Général de l'U.E.O., le Général L. Lombardi, Directeur de l'Agence pour le Contrôle des Armements, M. M. Roux, Secrétaire général adjoint, Chef du Secrétariat international du Comité Permanent des Armements.

L'ordre du jour de cette réunion comportait un échange de vues sur les grands problèmes politiques et économiques européens et internationaux.

M. Jean Rey et M. Lambert Schaus, Membres de la Commission de la Communauté Economique Européenne, prirent part à la séance du Conseil des Ministres de l'U.E.O. consacrée aux problèmes économiques.

Ajoutons qu'en marge de la réunion, les Ministres des Affaires Etrangères et les Ambassadeurs des pays membres de l'U.E.O. furent les invités à déjeuner du Président du Gouvernement luxembourgeois, Ministre des Affaires Etrangères, et que dans la soirée le Gouvernement offrit une réception en l'honneur des délégations étrangères à Luxembourg.

\*

#### *Visite au Luxembourg du Président de la République Centrafricaine*

Son Excellence Monsieur David Dacko, Président de la République Centrafricaine, a fait un séjour privé au Luxembourg du 7 au 9 juin 1965.

Le Président de la République Centrafricaine était accompagné à cette occasion de Monsieur Bernard Ayandho, Ministre de l'Economie Nationale, de Monsieur Roger Guérillot, Ambassadeur, ainsi que de plusieurs autres personnalités centrafricaines.

Le 7 juin, après son arrivée à Luxembourg, M. Dacko fut salué à sa descente de train par M. Marcel Fischbach, Ministre adjoint aux Affaires Etrangères.

Il visita, dans le courant de la même journée, les installations de la Société Electrique de l'Our à Vianden, sous la conduite de M. Antoine Wehenkel, Ministre de l'Economie Nationale et de l'Energie, dont il fut l'hôte à déjeuner.

Le 8 juin, M. Dacko et les membres de sa suite assistèrent au déroulement de la Procession Dan-sante à Echternach. L'après-midi eut lieu une visite à l'aciérie et aux laminoirs de l'usine d'Arbed-Dudelage. Dans la soirée, Son Excellence Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, offrit un dîner dans les salons du Ministère des Affaires Etrangères en l'honneur

de Monsieur le Président de la République Centrafricaine.

Le 9 juin, Son Excellence Monsieur le Président de la République Centrafricaine fut reçu en audience au Palais de Luxembourg par Son Altesse Royale le Grand-Duc. Il eut ensuite au Ministère d'Etat une entrevue avec le Président du Gouvernement luxembourgeois, Ministre des Affaires Etrangères.

En début d'après-midi, M. Dacko et les membres de sa suite quittèrent Luxembourg par la route en direction de la France.

\*

#### *Le Ministre des Affaires Culturelles de l'Inde à Luxembourg*

Les 9 et 10 juin 1965, Son Excellence Monsieur R. M. Hajarnavis, Ministre d'Etat aux Affaires Culturelles de l'Inde, a fait une visite à Luxembourg, accompagné de Son Excellence Monsieur K. B. Lall, Ambassadeur de l'Inde au Luxembourg.

Durant sa visite à Luxembourg, le Ministre d'Etat aux Affaires Culturelles de l'Inde a été reçu par Monsieur Pierre Grégoire, Ministre de l'Education Nationale et des Affaires Culturelles. Il a eu en outre des entretiens avec plusieurs autres personnalités luxembourgeoises concernant la création d'une association d'amitié entre l'Inde et le Luxembourg.

Cette association, qui sera présidée par M. le Docteur Félix Worré, aura pour but de resserrer les liens d'amitié entre l'Inde et le Luxembourg et de promouvoir les relations culturelles, sociales et économiques entre les deux pays.

Au cours de sa visite à Luxembourg, le Ministre d'Etat aux Affaires Culturelles de l'Inde a remis en outre à M. Pierre Grégoire, Ministre des Affaires Culturelles, les prix gagnés par deux jeunes écolières luxembourgeoises qui avaient participé à un concours international pour enfants, organisé chaque année par un important hebdomadaire de l'Inde, et auquel avaient participé plus de 100.000 élèves de 80 pays.

\*

#### *Les Magistrats des pays de la C.E.E. à Luxembourg*

Au cours du mois de juin, les Présidents et Procureurs Généraux des Juridictions Suprêmes des six pays membres de la Communauté Economique Européenne s'étaient rencontrés à Luxembourg pour évoquer les problèmes de droit communautaire.

Au cours de cette réunion, les problèmes de droit communautaire furent notamment présentés aux magistrats par M. Alberto Trabucchi, Juge à la Cour de Justice des Communautés Européennes. Les magistrats s'étaient également entretenus des problèmes de fonctionnement de la Cour de Justice, sur la base d'un rapport présenté par M. Karl Rømer, Avocat général, et de la collaboration entre les juridictions nationales et la juridiction communautaire, sur la base d'un rapport présenté par M. A. M. Donner, Président de Chambre à la Cour de Justice des Communautés Européennes.



Rappelons qu'en marge de leur réunion à Luxembourg, les Présidents et Procureurs Généraux des Juridictions Suprêmes des six pays membres du Marché Commun furent reçus en audience, le 10 juin, au Palais grand-ducal par Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, en présence du Président et des Membres de la Cour de Justice des Communautés Européennes.

\*

#### *Le Conseil de Ministres de la C.E.E.*

Le 14 juin 1965, le Conseil de Ministres de la Communauté Economique Européenne avait repris ses travaux au Palais des Congrès à Bruxelles sur le problème du financement de la politique agricole commune.

Au cours des débats du 15 juin, Son Excellence M. Pierre Werner, Président du Gouvernement luxembourgeois, Ministre des Affaires Etrangères, a fait une déclaration dont nous reproduisons le texte ci-après :

L'objectif du Conseil de Ministres, en sa présente session, consiste à trouver une solution au problème du financement de la politique agricole commune pour les années à venir.

Ce financement exige la mise en œuvre de moyens très importants. Faut-il mettre à la disposition de la Communauté ces fonds sans prévoir en même temps qu'un contrôle parlementaire soit effectué sur les recettes et les dépenses du budget du Marché Commun ?

Avec la Commission, le Gouvernement luxembourgeois estime qu'un contrôle démocratique est non seulement nécessaire, mais prend plus d'importance encore lorsqu'il s'agit — comme il est proposé — de transférer, à partir de 1967, les recettes douanières perçues par les Etats à leurs frontières.

J'estime que c'est à juste titre que la Commission a formulé des propositions qui combinent en quelque sorte le financement des actions entreprises par la Communauté en faveur de l'agriculture avec la création de recettes automatiques, le tout sous le contrôle du Parlement européen.

Au Conseil de Ministres d'aujourd'hui, nous avons été amenés à constater qu'un accord sur l'ensemble des propositions pourra difficilement être atteint avant la fin de ce mois, c'est-à-dire dans les délais que nous nous étions imposés pour décider des modalités selon lesquelles se poursuivra le financement de la politique agricole commune. Il s'agit d'assurer la continuité de l'œuvre que nous avons entreprise.

Dans ces circonstances, j'estime qu'il faudra viser à obtenir l'essentiel c'est-à-dire, tout en permettant à la politique agricole de continuer, décider que le moment venu et progressivement des ressources financières versées directement à la Communauté alimenteront le budget de celle-ci et que ce changement fondamental ira de pair avec l'instauration d'un contrôle budgétaire qui consisterait dans l'accroissement des pouvoirs budgétaires du Parlement européen.

Faute de pouvoir prendre des décisions aussi lourdes de conséquences dans les délais qui nous séparent encore de l'échéance fixée, il conviendrait de s'accor-

der à réaliser un accroissement des pouvoirs budgétaires du Parlement, dans un délai déterminé, fixé en considération de l'accentuation du caractère communautaire du financement de la politique agricole.

\*

#### *La Conférence Européenne des Ministres des Transports*

Le Conseil des Ministres de la Conférence Européenne des Ministres des Transports (C.E.M.T.) à laquelle participent 18 pays de l'Europe occidentale, s'est réuni à Lisbonne du 28 juin au 2 juillet 1965, sous la présidence de M. da Silva Ribeiro, Ministre des Communications du Portugal.

Le Conseil a poursuivi l'examen des problèmes concernant la politique générale des transports, dont il avait défini, lors des réunions précédentes, les objectifs et les principes de base. Il a pris connaissance de l'état d'avancement des travaux du Comité des Suppléants des Ministres, et a arrêté un programme de travail pour le 2<sup>e</sup> semestre de l'année 1965. Le programme comporte essentiellement la rédaction définitive d'un rapport de base couvrant les objectifs, les principes et les moyens d'action d'une telle politique. En outre, le Conseil a chargé les Suppléants des Ministres de lui soumettre des propositions concernant certaines questions touchant à la libération des transports routiers internationaux.

Pour la suite de ses travaux, le Conseil a pris connaissance de l'état d'avancement des études entreprises dans le cadre de la Communauté Economique Européenne en vue de réaliser une politique des transports commune à ses membres.

Parmi les éléments spécifiques d'une politique générale des transports figurent deux questions que le Conseil a examiné spécialement.

Il s'agit tout d'abord d'une étude sur la situation financière des chemins de fer, destinée à confronter les idées et la pratique suivies dans les divers pays membres, en vue de dégager les conclusions utiles pour orienter l'évolution future de leur système ferroviaire.

D'autre part, le Conseil a examiné un rapport provisoire sur les différents aspects des transports urbains, dont l'importance s'accroît de plus en plus du point de vue social et économique. A ce sujet, le Conseil a adopté une Résolution soulignant le rôle essentiel des transports publics et leurs implications financières.

Parmi les autres questions d'intérêt général, le Conseil a pris connaissance de l'état d'avancement des travaux concernant la lutte contre le bruit causé par les modes de transport. Il a d'autre part arrêté sa position vis-à-vis des questions posées par le Conseil de l'Europe et par diverses Organisations internationales professionnelles.

Les débats du Conseil ont porté également sur des questions spécifiques, parmi lesquelles il y a lieu de signaler la standardisation du matériel roulant ferroviaire, l'évolution des accidents de la route, l'état d'avancement des études concernant certains aspects

de la sécurité routière, et l'uniformisation des règles de circulation routière.

Le Conseil a décidé de tenir sa prochaine réunion fin novembre à Paris.

La délégation luxembourgeoise à cette réunion était composée de M. Albert Bousser, Ministre des Transports, des Postes et des Télécommunications, et M. René Logelin, Conseiller de Gouvernement.

\*

#### *Réunion des Ministres de l'Agriculture de l'OCDE*

Le Comité de l'Agriculture de l'OCDE s'est réuni au niveau ministériel à Paris, les 17 et 18 juin 1965. C'était la quatrième réunion des Ministres de l'Agriculture depuis la création de l'OCDE, en septembre 1961. M. Biesheuvel, Ministre de l'Agriculture des Pays-Bas, a été élu Président. M. Baltatzis, Ministre de l'Agriculture de Grèce, M. Peart, Ministre de l'Agriculture du Royaume-Uni et M. Haughey, Ministre de l'Agriculture d'Irlande, ont été élus Vice-Présidents. Le Japon participait pour la première fois à une réunion du Comité de l'Agriculture au niveau ministériel.

La discussion a porté essentiellement sur les adaptations du secteur agricole, rendues nécessaires par les tendances actuelles de l'économie. Ces adaptations qui impliquent l'établissement d'un secteur agricole économiquement plus sain, fondé sur des exploitations viables, et d'importance suffisante, constituent un des principaux moyens d'élévation du niveau de vie de la population agricole. De plus, ces adaptations ainsi que l'amélioration des marchés agricoles mondiaux devraient rendre l'agriculture progressivement moins tributaire des systèmes de soutien et de la protection contre la concurrence extérieure. Elles permettraient aussi d'obtenir dans les pays les plus développés une production efficiente qui soit en rapport avec la demande dans ces pays et qui, de plus, tienne compte de la situation et des tendances dans le reste du monde.

Le Rapport sur les « Faibles revenus en Agriculture », approuvé par les Ministres lors de leur dernière réunion de février 1964, soulignait déjà l'importance de l'amélioration des structures agricoles. Divers autres aspects de l'adaptation de l'agriculture sont traités dans les deux rapports soumis à la présente réunion et dont les Ministres ont recommandé la publication. Il s'agit d'une étude sur l'« Agriculture et la Croissance Economique », préparée par un groupe d'experts indépendants et d'une étude sur l'« Interdépendance des problèmes du revenu et de l'offre agricoles » établie par le Comité de l'Agriculture lui-même.

Ces rapports montrent que la production et la productivité agricoles continuent à progresser, mais que la part relative du revenu et du produit national provenant du secteur agricole, ainsi que la proportion de la main-d'œuvre agricole par rapport à la main-d'œuvre totale, sont en diminution. L'agriculture demeure néanmoins un secteur important de la vie économique et sociale : elle contribue à la croissance par la fourniture abondante de produits alimentaires à un coût raisonnable et par la mise à la disposition

des autres secteurs de l'économie de ressources toutes les fois que celles-ci peuvent y être employées plus efficacement. Par ailleurs, de nombreuses industries ainsi que des activités de prestations de services (par exemple les industries alimentaires, les transports) dépendent en grande partie ou en totalité du secteur agricole; de même, dans certains pays, les exportations agricoles constituent la source la plus importante de devises.

La diminution constante du nombre de personnes employées dans le secteur agricole affectera de plus en plus les exploitants agricoles et cette évolution accélérera le regroupement des exploitations agricoles. A moins que les structures agricoles ne soient modifiées et n'assurent ainsi aux agriculteurs des unités de production plus grandes et plus efficaces, l'écart tendra à s'élargir entre les revenus que les agriculteurs souhaitent obtenir et ceux qu'ils reçoivent effectivement, et cela, probablement en dépit du soutien des prix.

Les politiques agricoles devraient être suffisamment souples pour réagir aussi bien à des situations excédentaires qu'à des situations déficitaires. L'amélioration de la structure agricole devrait faciliter l'adaptation de l'offre dans l'une ou l'autre direction, car les exploitations dont le volume d'affaires est important sont généralement mieux en mesure que les petites entreprises de déterminer à long terme le volume et la structure de leur production. En outre, une réduction continue du nombre d'exploitations agricoles à faible revenu rendrait moins critique le problème du revenu agricole et donnerait aux Gouvernements plus de liberté pour agir sur l'offre au moyen de la politique des prix ou par d'autres voies.

Lorsqu'ils déterminent leurs politiques agricoles intérieures, les pays devraient prendre en considération les répercussions de ces politiques sur les échanges internationaux. Une coopération plus étroite entre pays de l'OCDE, afin de réduire les divergences qui pourraient exister entre les aspects nationaux et internationaux des politiques agricoles, devrait contribuer à un meilleur développement de l'économie mondiale et profiterait à tous les pays, aussi bien à titre individuel qu'à titre collectif.

Les Ministres ont également reconnu que l'amélioration des conditions dans lesquelles s'effectue le commerce international de produits agricoles devrait contribuer de façon notable au renforcement de l'économie des pays dont le développement de l'économie dépend essentiellement de leur possibilité d'accroître leurs exportations agricoles. Pour les pays membres en voie de développement, ce problème gardera une importance capitale jusqu'à ce que les autres secteurs de l'économie puissent se développer à un rythme plus rapide.

Les Ministres se sont félicités que l'Organisation entreprenne cette année un examen général des politiques agricoles de la zone de l'OCDE. Cette confrontation devrait permettre à la fois d'évaluer l'importance des adaptations effectuées ces dernières années dans les politiques agricoles et de contribuer à rapprocher les politiques des pays membres. Ils se sont aussi félicités de l'intention du Comité d'entreprendre une étude des mesures de réforme des

structures et une étude des problèmes du développement agricole dans les pays membres en voie de développement.

\*

#### *Eurocontrol*

A l'invitation du Gouvernement néerlandais, la Commission Permanente de l'Organisation Européenne pour la Sécurité de la Navigation Aérienne (Eurocontrol) a tenu le 11 juin 1965 à Maastricht (Pays-Bas) sa XI<sup>e</sup> session. Au cours de cette réunion, la présidence de cette Commission des Ministres a été confiée à M. Marc Jacquet, Ministre des Transports et des Travaux Publics de la République Française et la Vice-Présidence à M. Roy Jenkins, Ministre de l'Aviation du Royaume-Uni, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1965. Au cours d'une brève cérémonie a eu lieu ensuite à l'aérodrome de Beek la remise solennelle à l'Organisation Eurocontrol par l'Administration des Pays-Bas de l'acte de mise à disposition du terrain destiné à la construction du futur centre de contrôle de Maastricht. Ce nouveau centre, le premier du genre à être édifié par Eurocontrol, sera destiné à assurer le contrôle de la circulation aérienne dans l'espace aérien supérieur pour la région Belgique/Pays-Bas/Allemagne du Nord. La mise à la disposition a été effectuée entre M. S. A. Postumus, Secrétaire d'Etat aux Transports et au « Waterstaat », de la part des Pays-Bas, et M. A. Bertrand, Ministre belge des Communications et Président de la Commission d'Eurocontrol pour cette organisation.

\*

#### *Traité germano-luxembourgeois concernant le parc naturel commun*

Le 1<sup>er</sup> juin 1965, la Chambre des Députés luxembourgeois a approuvé le traité entre le Grand-Duché de Luxembourg et le Land Rhénanie-Palatinat concernant la création d'un parc naturel commun. Ce traité a déjà été ratifié le 26 janvier 1965 par le Parlement du Land Rhénanie-Palatinat (cf. Bulletin de Documentation N° 2 du 28 février 1965, page 25). Rappelons que le texte de ce traité a été publié dans notre Bulletin de Documentation N° 5 du 30 avril 1964.

\*

#### *La Conférence Internationale du Travail*

Le 2 juin 1965 a été ouverte, au Palais des Nations à Genève, la 49<sup>e</sup> session de la Conférence Internationale du Travail, à laquelle prirent part les délégués des gouvernements, des employeurs et des travailleurs de cent douze pays.

Le Gouvernement luxembourgeois était représenté à cette conférence par M. Ignace Bessling, Représentant permanent du Grand-Duché auprès des organisations internationales établies à Genève, et M. Armand Kayser, Président de l'Office des Assurances Sociales à Luxembourg.

Les délégués et conseillers des employeurs et des travailleurs luxembourgeois qui prirent part à la conférence furent nommés par le Gouvernement suivant

les propositions des organisations professionnelles les plus représentatives. Il s'agissait notamment de M. Jules Hayot, Directeur de la Fédération des Industriels Luxembourgeois, qui y participait comme délégué des employeurs, et de M. Antoine Krier, Président de la Confédération Générale du Travail et de la Fédération Nationale des Ouvriers Luxembourgeois, comme délégué des travailleurs.

Monsieur Nicolas Biever, Ministre du Travail et de la Sécurité Sociale, assistait également à une partie des importants travaux de la Conférence Internationale du Travail.

\*

#### *M. Jean Fohrmann, Membre de la Haute Autorité de la C.E.C.A.*

La Haute Autorité a décidé, dans sa séance du 30 juin 1965 de coopter, sur la base de l'article 10 du traité, Monsieur Jean Fohrmann, comme membre de la Haute Autorité. M. Fohrmann succède ainsi à Monsieur Paul Finet, décédé le 19 mai 1965.

M. Fohrmann a accepté sa nomination. Le Président de la conférence des gouvernements des pays membres a été informé de cette décision de la Haute Autorité.

M. Jean Fohrmann, de nationalité luxembourgeoise, est né le 5 juin 1904 à Dudelange. Il est depuis 1946 maire de sa ville natale et membre socialiste de la Chambre des Députés luxembourgeois depuis 1935. Il était, de 1952 à 1958, membre et vice-président de l'Assemblée communale. Depuis 1958, il est membre et premier vice-président du Parlement Européen.

Sorti de l'Ecole ouvrière du Travail en 1926, il était secrétaire du syndicat des métallurgistes jusqu'en 1932. De 1932 jusqu'en 1937, il était directeur de la Coopérative ouvrière de Dudelange et secrétaire de la Confédération Générale du Travail (CGT) luxembourgeoise de 1937 à 1954. Au cours de la seconde guerre mondiale il était interné pendant trois ans dans un camp de déportation et de concentration du régime hitlérien. De 1954 à 1964, il était directeur du « Escher Tageblatt », journal d'Esch.

\*

#### *Union Européenne des Fédéralistes*

Le 28 juin 1965, l'Union Européenne des Fédéralistes du Luxembourg s'était réunie en assemblée générale ordinaire. A l'issue de cette réunion, l'Union Européenne des Fédéralistes du Luxembourg a voté la résolution suivante :

L'Union Européenne des Fédéralistes du Luxembourg, réunie en assemblée générale ordinaire le 28 juin 1965 à Luxembourg, réaffirme sa foi dans les principes fédéralistes qui, depuis sa fondation en 1947, ont été à la base de son action.

Elle estime que, face aux menaces et aux problèmes auxquels l'Europe se trouve confrontée en 1965, l'unification politique sous la forme fédérale des pays européens vivant sous des régimes de démocratie et de liberté et unis par une même civilisation, demeure

une nécessité inéluctable; qu'en effet aucune politique soit étrangère soit militaire sauvegardant les intérêts propres des pays européens, n'est concevable en dehors du contexte européen; en conséquence le devoir des Gouvernements, notamment des Six pays de la Communauté, doit consister à rechercher les modalités d'une véritable unification politique aboutissant dans des délais rapprochés à la constitution d'un Gouvernement et d'un Parlement fédéral. Les simples liens de coopération entre Etats sont incapables de surmonter la division des Européens et par suite leur dépendance vis-à-vis de l'extérieur. Pour défendre efficacement ses intérêts, se faire entendre dans le monde et jouer son rôle pacifique, l'Europe doit pouvoir s'exprimer par une seule et même voix.

L'Union Européenne des Fédéralistes dénonce la renaissance des mythes de grandeur et d'indépendance nationales, mythes dangereux qui se font jour dans certains pays, pourtant à vocation européenne et universaliste. Elle engage les Gouvernements, les Parlements et les partis politiques à procéder à la réalisation de la prochaine étape de l'Europe politique à construire, par le renforcement des pouvoirs du Parlement Européen et son élection au suffrage universel direct conformément à l'article 138 alinéa 3 du traité de Rome.

L'Union Européenne des Fédéralistes est d'avis que la Fusion des Exécutifs des 3 Communautés européennes actuellement en instance de ratification devant les Parlements ne devra en aucun cas être le prélude d'une réduction des pouvoirs du nouvel exécutif de la Communauté. Aussi engage-t-elle les Parlements à parer d'ores et déjà à pareil danger en ne ratifiant le traité de fusion que sous la condition expresse du maintien du caractère supranational prévu par le Traité créant la C.E.C.A.

Pour terminer, l'Union Européenne des Fédéralistes adresse un pressant appel à tous de renforcer ses rangs afin de créer les conditions démocratiques d'une véritable relance politique capable de triompher de l'impuissance des Gouvernements à créer les Etats-Unis d'Europe.

Luxembourg, le 28 juin 1965.

\*

#### *Mise en charge du « Pont Grande-Duchesse Charlotte »*

Le 2 juin 1965 a eu lieu la mise en charge du « Pont Grande-Duchesse Charlotte » à Luxembourg.

Rappelons que ce nouveau pont, qui a une longueur de 325 mètres, enjambe la vallée de l'Alzette à une hauteur de 85 mètres et relie le plateau du Limpertsberg au plateau du Kirchberg, où on achève la construction d'un grand bâtiment administratif destiné à héberger les différents services des institutions européennes à Luxembourg (cf. Bulletin de Documentation N° 11 du 31 juillet 1961).

La largeur du pont est de 25 mètres. Le tablier comporte deux doubles voies de circulation, séparées par une plate-bande de 4 mètres de largeur et de chaque côté un accotement servant de trottoir de 3

mètres. Le poids du pont, qui sera ouvert à la circulation au début de 1966, est de 4.400 tonnes.

Pour pouvoir procéder à la mise en charge du nouveau pont, il fallait disposer d'une charge représentant environ 10 pour-cent du poids spécifique du pont, soit 440 tonnes. Douze chars Patton de l'armée belge, stationnés à l'Ecole des Troupes Blindées de Stockem, près d'Arlon, et pesant chacun environ 40 tonnes, furent utilisés à cette occasion pour procéder à la mise en charge du « Pont Grande-Duchesse Charlotte. »

Ces essais eurent lieu avec succès, en présence de S. Exc. le Baron François de Selys Longchamps, Ambassadeur de Belgique, S. Exc. M. Paulus von Stolzmann, Ambassadeur de la République Fédérale d'Allemagne, M. Albert Bousser, Ministre des Transports, M. Ferdinand Weiler, Conseiller de Gouvernement, Président du Fonds d'urbanisation du Kirchberg, M. Mathias Willems et M. Ferdinand Kinnen, respectivement Directeur et Directeur-adjoint de l'Administration des Ponts et Chaussées, les ingénieurs responsables de la construction du pont et les représentants de la société « Rheinstahl-Union » de Düsseldorf, et de la société « SECO » de Bruxelles.

\*

#### *Le salaire social minimum*

Le 28 juin 1965, le Ministère du Travail a publié le communiqué suivant concernant le salaire social minimum :

Par application de l'arrêté grand-ducal du 22 avril 1963 portant nouvelle fixation et réglementation du salaire social minimum, tel qu'il a été modifié par l'arrêté grand-ducal du 25 juin 1965, et en considération du fait que la moyenne semestrielle de l'indice du coût de la vie atteindra la cote 145 le 1<sup>er</sup> juillet 1965, le salaire minimum légal est de 28,— fr l'heure et de 5.600 fr par mois à partir de cette date.

Ce salaire est applicable à tous les ouvriers et employés, masculins et féminins d'aptitude physique normale, âgés de 20 ans au moins, à l'exception des gens de maison, ainsi que des salariés de l'agriculture, de la viticulture et de l'horticulture.

Pour les employés et ouvriers, masculins et féminins âgés de moins de 20 ans, il est fixé aux taux suivants :

de 19 à 20 an : 90% = 25,20 fr l'heure ou 5.040 fr par mois; de 18 à 19 ans : 80% = 22,40 fr l'heure ou 4.480 fr par mois; de 17 à 18 ans : 70% = 19,60 fr l'heure ou 3.920 fr par mois; de 16 à 17 ans : 60% = 16,80 fr l'heure ou 3.360 fr par mois; de 15 à 16 ans : 50% = 14,00 fr l'heure ou 2.800 fr par mois.

Il est rappelé que conformément à l'article 119 du traité instituant la communauté économique européenne ainsi qu'à la résolution du 30 décembre 1961 de la conférence des Etats membres de la CEE aucune discrimination entre les salaires masculins et les salaires féminins n'est autorisée.

Il est rappelé également que les indemnités d'apprentissage sont à adapter régulièrement au nombre-

indice du coût de la vie selon les modalités en vigueur pour le salaire minimum.

Par ailleurs il est porté à la connaissance des intéressés que pour tous les salariés de qualification professionnelle spécifiée à l'article 3 de l'arrêté grand-ducal du 25 juin 1965, les taux des salaires et appointements minima énumérés ci-dessus sont à majorer de 20%

\*

### *Exposition internationale des Transports et Communications à Munich*

A l'occasion de l'Exposition internationale des Transports et Communications à Munich, le Centre d'Information et de Publicité des Chemins de Fer Européens avait organisé, du 28 au 30 juin 1965, un rallye international de presse auquel participait une délégation de journalistes luxembourgeois, conduits par Monsieur Georges Thorn, Chef du Service

des Relations Internationales des Chemins de Fer Luxembourgeois.

Au grand auditorium de l'Exposition, plus de deux cents journalistes venus de Grande-Bretagne, des Pays-Bas, de Belgique, de Finlande, de Suède, de Norvège, du Danemark, d'Espagne, du Portugal, de France et du Luxembourg étaient rassemblés pour écouter d'abord une conférence faite par le Professeur Dr H. M. Oeftering, Président des Chemins de Fer Fédéraux allemands (DB) sur le sujet suivant : « De l'avenir de la technique ferroviaire. » Ensuite, Monsieur Louis Armand, Membre de l'Académie Française, Secrétaire Général de l'Union Internationale des Chemins de Fer (UIC), donna une conférence sur le thème « La dimension européenne des Chemins de Fer ».

Après un déjeuner offert aux journalistes par le CIPCE au restaurant de la DB, ce fut la visite de la division des chemins de fer de l'Exposition Internationale des Transports et Communications qui restera ouverte jusqu'au 3 octobre prochain.

## Le Mois en Luxembourg (mois de juin)

- 1<sup>er</sup> juin : Au Foyer Européen à Luxembourg, le Révérend Père Burvenick parle de Fellini. Cette conférence est organisée par le Cercle de la C.E.C.A.
- 2 juin : A la Chambre de Commerce à Luxembourg, M. Paul Hilger, contrôleur des contributions, tient une conférence sur « Les placements immobiliers et la fiscalité luxembourgeoise ». Cette conférence est organisée par la D.E.D.I.D.
- 5 juin : A Steinsel a lieu l'inauguration d'une exposition philatélique, organisée par « Cephico-Steinsel », à l'occasion du 7<sup>e</sup> centenaire de la vénération de St Pierre de Milan.
- 8 juin : A Echternach a lieu la traditionnelle « Procession dansante ».
- 10 juin : Au Théâtre municipal de Luxembourg, les marionnettes « Obrastov », de Moscou, présentent les pièces « Le Concert extraordinaire » et « La Lampe d'Aladin ».

A Luxembourg a lieu la première « Journée Portugaise », organisée par le Service Social de la Main-d'Œuvre Etrangère, à l'occasion de la fête nationale portugaise.

- 12 juin : A Luxembourg, les Amitiés Italo-Luxembourgeoises organisent un banquet à l'occasion de la fête nationale italienne.
- 13 juin : Visite officielle de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse à Remich.

Au Théâtre municipal de Luxembourg, l'ensemble « Deutsche Oper am Rhein », de Düssel-

dorf, présente l'opéra « L'infedelta delusa », de Joseph Haydn.

- 15 juin : A Luxembourg, M. Marcel Lamborelle fait un exposé sur « Les manuels scolaires et méthodes d'enseignement aux États-Unis ».
- 17 juin : Au Foyer Européen à Luxembourg les Amitiés Italo-Luxembourgeoises invitent à une conférence sur « Michelangelo ». M. le Professeur Giuseppe Cerri, Vice-Directeur de l'Institut Italien de Culture à Bruxelles, parle sur l'œuvre littéraire de Michelangelo. Cette conférence est placée sous les auspices de l'Ambassade d'Italie.
- A la Place d'Armes à Luxembourg a lieu un grand concert donné par la musique de la Royal Canadian Air Force, sous la direction du Lieutenant Kenneth R. Moore.
- 19 juin : Dans le cadre des fêtes du centenaire de la chorale « Eintracht im Thale », de Hesperange, est présentée l'opérette « Eng Hellécht op der Musel ».

A Luxembourg a lieu une manifestation placée sous le signe du folklore suisse et alsacien, avec la participation de l'harmonie d'Uster et de la musique folklorique de l'Amicale des Hospices civils de Colmar. Cette manifestation est organisée par l'harmonie municipale de Luxembourg, sous les auspices de la municipalité, du Cercle suisse à Luxembourg, de l'Office du Tourisme et du Syndicat d'Initiative.

- 20 juin : Au Ministère des Transports à Luxembourg M. Pierre Werner, Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, remet à

plusieurs résistants de la 2<sup>e</sup> guerre mondiale la « Médaille de la Résistance » et la « Croix de la Résistance ».

Visite à Luxembourg d'anciens combattants français de la région Nancy-Champigneulles, sur l'invitation de leurs camarades de la « 1131<sup>e</sup> Section des médaillés militaires » de Luxembourg.

A Mondercange débute la semaine musicale avec l'inauguration du drapeau de la chorale « Lidderfrönn ».

21 juin : A Heisdorf est inauguré en présence de nombreuses personnalités un poste de transformation et de répartition d'énergie électrique de la Cegedel.

23 juin : Fête Nationale Luxembourgeoise. A l'occasion de la célébration publique de l'anniversaire de naissance de S.A.R. le Grand-Duc, un Te Deum solennel est chanté en l'église cathédrale de Luxembourg.

A Luxembourg a lieu la remise de prix aux élèves des cours du soir de langue italienne, organisée par les Amitiés Italo-Luxembourgeoises.

25 juin : A Esch-sur-Alzette a lieu l'inauguration d'un nouveau haut fourneau de l'A.R.B.E.D., en présence de M. Antoine Wehenkel, Ministre de l'Economie Nationale et de l'Energie, et des membres de la direction de l'A.R.B.E.D.

26 juin : Au Musée municipal de Diekirch a lieu le vernissage de l'exposition : « Art contemporain luxembourgeois. »

A Esch-sur-Alzette, S. Exc. Mgr Léon Lommel, Evêque de Luxembourg, inaugure la nouvelle école destinée aux enfants mentalement handicapés.

A Mondorf-les-Bains a lieu le vernissage d'une exposition du peintre luxembourgeois Jean Heisdorf.

27 juin : A Ettelbruck ont lieu les cérémonies du « Remembrance Day », en présence de S.A.R. le Prince de Luxembourg, de représentants du Gouvernement et de nombreuses personnalités militaires, avec la participation de détachements militaires américains, belges, français, hollandais, canadiens et luxembourgeois.